

COMMUNAUTÉ  
EUROPÉENNE  
DE  
L'ÉNERGIE  
ATOMIQUE

COMMUNAUTÉ  
ÉCONOMIQUE  
EUROPÉENNE



N° 2/1964

**BULLETIN D'INFORMATION**

AVRIL/JUIN

BRUXELLES

B U L L E T I N  
DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

N° 2/1964  
Avril - Juin

SECRETARIAT  
3, Boulevard de l'Empereur  
Bruxelles  
Téléphone : 12.39.20

## SOMMAIRE

	Pages
I.	
- Allocution de fin de mandat de M. Emile ROCHE, Président du Comité Economique et Social, à l'Assemblée plénière du Comité le 28 avril 1964.....	5
- Discours de M. Piero GIUSTINIANI, nouveau Président du Comité Economique et Social, prononcé à l'occasion de son élection le 26 mai 1964.....	17
- Note biographique de M. Piero GIUSTINIANI.....	26
II.	
- <u>Sessions du Comité Economique et Social</u>	
- <u>36ème Session</u> , les 28 et 29 avril 1964	
- Programme d' action en matière de politique sociale dans l'agriculture.....	27
- <u>37ème Session</u> , le 26 mai 1964	
- Election du Président, des deux vice-Présidents et des membres du Bureau du Comité	32
- <u>38ème Session</u> , le 27 mai 1964	
- Application de l'article 85, § 3 à des catégories d'accords, décisions et pratiques concertées.....	34
- Problèmes sanitaires en matière d'échanges de viandes fraîches de volaille.....	35
- Problèmes sanitaires dans les échanges de produits à base de viande.....	38
- Deuxième directive en matière de cinématographie.....	39

-	<u>39ème Session, les 23, 24 et 25 juin</u>	
-	Aspects agricoles des négociations du GATT (exposé de M. MANSHOLT, Vice-Président de la Commission de la C.E.E.).....	42
-	Application du programme de recherches de l'Euratom (exposé de M. MEDI, Vice-Président de la Commission de la C.E.E.A.).....	43
-	Politique commerciale dans le cadre des né- gociations du GATT (exposé de M. REY, mem- bre de la Commission de la C.E.E.).....	43
-	Libre prestation des services dans l'agri- culture et l'horticulture.....	44
-	Marché du sucre.....	46
III.	- <u>Activités des Sous-Comités</u> .....	49
-	"Politique sociale dans l'agriculture".....	49
-	"Spécialités pharmaceutiques".....	49
-	"Marchés publics".....	50
IV.	- <u>Activités des Sections spécialisées</u> .....	52
-	Questions économiques.....	52
	(application de l'article 85, § 3 CEE).....	52
	(Droits des sociétés).....	53
	(Règles de concurrence en matière de transports).....	54
-	Agriculture.....	55
	(Problèmes sanitaires).....	55
	(Produits agricoles - sucre).....	56
	(Commercialisation des semences).....	56

	Pages
- Activités non salariées et services .....	59
(Cinématographie).....	59
(Services dans l'agriculture et l'horticultu- re).....	59
(Droit des sociétés).....	60
- Transports.....	62
(Doubles impositions).....	62
(Investissements d'infrastructure).....	62
(Règles communes pour transports internatio- naux de voyageurs par route).....	62
(règles de concurrence en matière de trans- port).....	63
(marchés publics de travaux).....	64
- Renouvellement des Bureaux des Sections spé- cialisées.....	65
V. - Démissions.....	67
VI. - Nouvelles diverses.....	68
VII. - Relevé dans la presse.....	73

I

ALLOCUTION DE FIN DE MANDAT DE M. EMILE ROCHE,  
PRESIDENT SORTANT DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL  
A L'ASSEMBLEE PLENIERE DU COMITE, LE 28 AVRIL 1964

---

Cette 36ème Session qui s'ouvre sera la dernière assemblée plénière tenue sous ma présidence.

Vous comprendrez, je pense, qu'avant de clore ma charge, je désire jeter un coup d'oeil rapide sur l'activité de notre Assemblée depuis le mois de mai 1962. Je vous suis redevable de ce compte rendu de mandat au cours duquel je voudrais rapidement, au nom du Bureau sortant, dresser un bilan, esquisser un programme, énumérer un certain nombre de problèmes qui se posent encore à nous.

D'abord, je rappelle qu'un travail comme le nôtre est une oeuvre collective où chacun tient sa partie et je vous dis ma profonde reconnaissance pour l'aide que vous m'avez apportée dans l'exercice de mes fonctions. Vous avez su constituer une Assemblée cohérente et efficace, se tenant volontiers, par la sobriété de son style, à l'écart des orages de la politique, mais ne dédaignant point cependant, lorsqu'il le fallait pour accomplir notre mission, d'en enregistrer les échos. Nous avons forgé, pendant tous ces mois vécus en commun, une amitié solide à l'image de celle que nous voulons tous promouvoir entre les peuples auxquels nous appartenons. Cette tribune m'offre l'occasion de vous dire publiquement mon estime, de vous exprimer ma gratitude pour les véritables joies de l'esprit et du coeur que vous m'avez procurées et de vous assurer de mon affection.

o

o

o

Le bilan de mes deux années de mandat comporte d'abord, je le signalais déjà l'an dernier, un accroissement matériel considérable de notre tâche. Ce dernier apparaît très simplement dans quelques chiffres :

- le nombre des réunions, qui était de 90 en 1961 est passé à 130 en 1962 et à 178 en 1963, les prévisions pour 1964 étant de 208 ;

- le nombre de documents établis dans les quatre langues, qui était de 932 en 1961, a atteint 1.376 en 1962 et près de 2.000 en 1963 ;

- quant au nombre d'avis rendus par le Comité en Assemblée plénière, il a suivi une progression analogue : 1 en 1958, 5 en 1959, 7 en 1960, 14 en 1961, 22 en 1962, 31 en 1963; pour 1964, 9 avis auront été rendus depuis le début de l'année et nous en avons, à l'heure actuelle, 14 en préparation. Au total, 53 avis ont été rendus aujourd'hui depuis le mois de mai 1962, sur un nombre global de 89 depuis la création du Comité.

Ce développement de nos tâches a découlé, bien entendu, en grande partie de la poursuite normale de l'application des Traités de Rome. Mais il faut bien constater que cette dernière a été pour nous incomparablement facilitée par le renforcement de la coopération entre le Comité et les plus hautes autorités institutionnelles auprès desquelles nous sommes placés : les Conseils de Ministres et les deux Commissions. Recueillant à cet égard le bénéfice de l'excellente atmosphère qu'avaient établie mes prédécesseurs, je me suis consacré à l'améliorer encore et surtout à la concrétiser chaque fois que possible en des dispositions pratiques. L'augmentation du nombre des saisines qui nous ont été soumises à titre facultatif permet de mesurer l'ampleur des résultats obtenus. Il faut ajouter que si nous avons été consultés plus fréquemment, nous l'avons été aussi sur des sujets plus importants. Aucun des grands problèmes mettant en cause la politique générale des Communautés Européennes n'a

en fait, pendant cette période, sous une forme ou sous une autre, échappé à notre examen. C'est à cela, d'abord, que je me suis employé car je savais être le fidèle interprète de vos souhaits en réclamant et en obtenant cet élargissement de nos perspectives.

De tout ceci, il est résulté une considération plus grande accordée au Comité Economique et Social, une notoriété accrue tant auprès des Institutions et des Administrations européennes que des gouvernements nationaux, des organisations professionnelles de chacun de leur pays et aussi des milieux politiques. J'ai pu m'en rendre compte personnellement, ainsi que chacun d'entre vous, au cours des voyages qui m'ont mené tour à tour dans les capitales des six pays membres, où m'ont été prodiguées des marques de confiance que je ne suis pas près d'oublier et dont je veux remercier encore chacun des groupes nationaux qui sont ici présents. En particulier, je tiens à manifester ma gratitude à nos amis Luxembourgeois puisque c'est dans leur pays que j'ai effectué, au mois de mars, ma dernière visite officielle dont je conserverai un profond souvenir.

Le Comité se trouve donc progressivement assumer un rôle de plus en plus important. Il est devenu le représentant valable de l'opinion aux côtés du Parlement Européen, et tous ceux que préoccupe la solution d'une question posée par l'application des Traités ou l'évolution des Communautés ont pris l'habitude de s'adresser à lui, de songer à solliciter son avis, de se préoccuper des positions qu'il prendrait. Au carrefour des réalités et des doctrines, des Institutions et des hommes, des gouvernants et des gouvernés, des nations et des Communautés, nous sommes incontestablement présents et commençons à assumer une vocation qui est la nôtre : participer à notre place à l'exercice de la fonction de contrôle démocratique dans la nouvelle Europe unie qui se construit.

C'est ce que n'ont pas hésité à proclamer publiquement M. le Président Walter HALLSTEIN et MM. les Vice-Présidents Robert MARJOLIN et Siccò MANSCHOLT, manifestant ainsi

par la parole ou l'écrit, comme par l'action, la profonde communion de pensée qui s'est établie entre nous. A l'expiration de mon mandat, je désire leur exprimer notre plus vive gratitude pour le soutien qu'ils ont bien voulu apporter à notre tâche et pour la compréhension dont ils ont toujours fait preuve à l'égard des demandes que je leur présentais en votre nom. Je désire associer à eux dans ce témoignage de gratitude tous leurs collègues membres de la Commission de la Communauté Economique comme aussi M. le Président Pierre CHATENET et ses collègues de la Commission Atomique.

Aux Présidents et aux membres successifs des Conseils de Ministres et sans oublier les hauts fonctionnaires qui les entourent, aux Présidents et aux membres des Commissions et à leurs collaborateurs, à l'efficacité de la collaboration qui nous a réunis à eux, revient, il faut en convenir, l'essentiel de la valeur des progrès que je viens d'analyser.

o  
o            o

Notre besogne étant collective et continue, après avoir dressé un bilan, il faut regarder l'avenir pour présenter un programme. Celui que j'avais tracé devant vous en 1962, après mon élection, s'est réalisé à peu près totalement, hormis quelques exceptions dont je parlerai tout à l'heure, et il appartiendra bien entendu à mon successeur de dresser devant vous, le mois prochain, les grandes lignes dans lesquelles il compte poursuivre ou infléchir l'action commencée.

Dans l'immédiat, il me faut cependant vous indiquer quelles sont les perspectives déjà engagées de notre activité dans les mois qui viennent.



de la Communauté dans le domaine des investissements relatifs à l'infrastructure des transports.

Enfin, ce catalogue doit être complété par quelques grandes affaires très importantes pour lesquelles j'ai pu me mettre d'accord avec les Institutions responsables en vue d'une consultation du Comité.

Tout d'abord, à la suite de l'avis que nous avons formulé sur le programme général d'action de la Communauté, je me suis fait l'interprète du Bureau et de l'Assemblée toute entière auprès de M. le Président HALLSTEIN de notre désir d'être associés, d'une manière ou d'une autre, à l'étude des négociations qui vont s'ouvrir incessamment à Genève au sein de l'Organisation sur les tarifs douaniers et le Commerce, et qui seront consacrées, entre autres, au règlement des relations douanières entre l'Europe et les Etats - Unis. M. Walter HALLSTEIN m'a répondu qu'il était disposé à donner une suite favorable au vœu que j'exprimais et que la Commission était d'accord pour informer, le moment venu, le Comité sur le développement des travaux. M. MARJOLIN et M. REY se sont déclarés prêts, à cet effet, à faire des exposés à une date appropriée devant notre Assemblée et à répondre, à cette occasion, aux demandes qui leur seront adressées.

J'ai répondu à M. HALLSTEIN qu'il pouvait compter par avance sur la plus entière collaboration du Comité pour l'étude de l'ensemble de ces problèmes et que, dans le cas où la Commission désirerait recueillir notre avis technique, soit de façon générale, soit sur telle ou telle partie du dossier, nous ferions les efforts nécessaires pour exprimer l'opinion du Comité dans les meilleurs délais.

Je rappelais à cette occasion que le gouvernement américain, qui ne possède pas d'organisme consultatif dans le domaine économique et social, venait cependant d'éprouver la nécessité d'en constituer un tout spécialement sous la forme d'une Commission de 35 membres représentant l'industrie, le

monde du travail, l'agriculture et la banque, et qui sera chargée d'exposer à la délégation américaine aux négociations de Genève le point de vue des milieux économiques et sociaux. J'ajoutais que, sur le plan européen, une étroite liaison entre le Comité Economique et Social et l'autorité chargée de la négociation, c'est-à-dire la Commission, pourrait être très utile à la défense des intérêts en cause.

Sur le même plan, mais dans un domaine particulier, je dois rappeler aussi que M. le Vice-Président MANSHOLT, au cours de l'exposé qu'il nous a consenti au mois de février, a exprimé l'intention de solliciter l'opinion du Comité sur le mandat que la Commission a reçu en vue des négociations de Genève pour ce qui concerne les produits agricoles.

Aucune date n'a encore été prise pour rendre concrètes ces décisions de la Commission. Il s'agit d'une matière délicate, résultant de négociations internationales, et même d'une double négociation internationale, puisque les problèmes dont il s'agit sont évoqués également au sein de la Conférence mondiale pour le Commerce et le Développement qui a commencé depuis deux mois dans le cadre des Nations-Unies. Nous ne devons pas nous dissimuler au surplus que ces négociations seront longues, aussi devons-nous, à mon sens, nous en remettre à la Commission du soin de fixer le moment où nous pourrions intervenir le plus utilement en la matière.

Dans un secteur tout différent, une question avait depuis longtemps retenu l'attention d'un grand nombre de membres du Comité, c'est l'instauration d'une politique communautaire de développement régional. Je m'étais, à plusieurs reprises, entretenu de cette affaire avec M. MARJOLIN, et M. le Président HALLSTEIN vient de me confirmer que la Commission envisageait de transmettre pour avis au Comité les résultats des premiers travaux de la Commission dans ce domaine.

Enfin, nous ne devons pas oublier que, conformément à la demande que nous avons présentée, un tout récent Conseil de Ministres, en approuvant les propositions de la Commission relatives à la politique économique à moyen terme, a

posé le principe que les consultations des organisations professionnelles relatives au premier programme européen devraient avoir lieu au sein du Comité Economique et Social, ce qui n'exclut pas, bien entendu, certains contacts directs avec tel ou tel partenaire social à un stade antérieur à l'élaboration des projets.

Sur le plan de la politique économique à court terme, reprenant la dernière suggestion émise avant sa mort par notre regretté Collègue MASOIN, notre Bureau a décidé hier unanimement que le Comité devrait, avec l'accord de la Commission, aborder l'examen des problèmes de conjoncture.

Vous pouvez constater que, s'agissant des questions techniques en cours d'examen ou bien des grands sujets économiques généraux pour lesquels notre intervention est prévue, c'est une perspective de rude besogne qui continuera d'être réservée à notre Assemblée dans les mois prochains et que, de cette façon, la continuité et le rythme indispensables à notre action sont d'ores et déjà assurés.

o

o o

Tout n'a pas été réglé cependant et bien des problèmes se posent encore.

Sur le plan du fonctionnement interne du Comité Economique et Social, il est bien évident que l'énorme accroissement de travail qui nous a été imposé a entraîné de très importantes difficultés matérielles. Nous ne disposons pas, en effet, pour le moment, de moyens financiers suffisants pour faire face à nos obligations. Le Bureau, dont le mandat

va expirer, s' est efforcé d'y parer dans toute la mesure du possible en faisant valoir auprès des autorités européennes en matière budgétaire, c'est-à-dire les Ministres des Finances, les impérieuses nécessités auxquelles nous étions soumis. Nous n'avons, il faut le reconnaître, pu obtenir qu'une satisfaction partielle et la tâche devra être reprise par le nouveau Bureau. Pour le moment, nous avons dû, en raison de cette limitation des crédits - et bien contre notre gré - limiter chaque fois que nous l' avons pu l' augmentation de travail de l' Assemblée, ou tout au moins l' étaler dans le temps, de façon à ne pas risquer d'exposer, dans un exercice budgétaire, des dépenses supérieures aux crédits qui nous sont accordés. Il faut dire avec force que cette situation n'est pas normale. Elle impose à tous nos fonctionnaires un rythme de travail qui ne peut devenir une habitude et je dois, à cette occasion, rendre hommage à tous les efforts déployés par l' administration du Comité - sous la conduite de son Chef, M. le Secrétaire Général, Jacques GENTON - et souligner la haute conscience avec laquelle elle s' acquitte de sa tâche et répond sans hésiter à toutes les sollicitations de travail qui lui sont adressées. Le sort de tous ses agents mérite d'être amélioré, je ne l' ai jamais caché, et je m'y suis employé pour ma part. Je prends acte de la décision du Conseil de Ministres, intervenue à cet effet, mais je dois indiquer que tout n'est pas réglé entièrement. Nous avons, en particulier, des problèmes de promotion interne, auxquels il faudra bien que l' on nous accorde une solution, faute de quoi nous assisterons au départ d' éléments de valeur que nous avons le plus grand intérêt à retenir dans notre administration pour l'efficacité de notre tâche.

Les difficultés matérielles résultant de la surcharge du travail jointe à un budget trop étroit sont également supportées par vous tous, mes chers collègues. Il y a d'abord le cas délicat de l' interprétation simultanée qui a donné lieu, à plusieurs reprises, à des incidents parfaitement justifiés dès lors que nous n' étions pas en mesure de répondre aux besoins normalement exigés pour que chacun de nous puisse à la fois s'exprimer et écouter aisément dans sa langue nationale. La solution ne dépend pas de nous, comme vous le savez, bien que l' on puisse se demander s'il ne faudra pas un jour en venir à pouvoir disposer de nos propres

interprètes de séances, de façon à ne plus être placés dans la situation de dépendance qui caractérise aujourd'hui ce domaine.

Par ailleurs, il sera nécessaire de reconsidérer le statut même des Conseillers du Comité Economique et Social, primitivement prévu pour des experts appelés à se déplacer occasionnellement pour participer à un petit nombre de réunions par an et ne recevant, de ce fait, que la simple indemnisation des frais de déplacement et de séjour. Cette condition restrictive a largement évolué depuis cinq ans et vos occupations européennes ont fini par constituer une tâche quasi-permanente, vous appelant à des réunions à un rythme pratiquement hebdomadaire, occasionnant dans vos emplois du temps professionnels une gêne considérable, sans parler des multiples dépenses accessoires qui en découlent pour vous. J'ai insisté sur cet aspect des choses, l'an dernier auprès des Conseils de Ministres et je souhaite reprendre cette argumentation avant mon départ, cette année encore. Quelque gêne que l'on éprouve toujours à plaider en faveur de soi-même, il est indispensable aujourd'hui, si l'on veut conserver au Comité Economique et Social la collaboration des personnalités représentatives qui y siègent, sur le plan patronal comme sur le plan salarial, de reconsidérer les méthodes d'indemnisation des frais que vous exposez pour l'exercice de votre mandat.

o  
o        o

Ce tour d'horizon sur l'activité du Comité Economique et Social pendant les deux années qui viennent de s'écouler ne peut se terminer sans replacer nos préoccupations dans le cadre plus général de l'évolution de la politique européenne. Nos travaux sont intimement liés à cette dernière et, je le pense, l'efficacité que nous avons pu démontrer, le rôle accru que nous avons joué, l'importance plus grande qui

nous a été attachée, tous ces éléments proviennent en fait d'une seule cause, Je l'avais constaté en prenant mes fonctions, je le souligne en les quittant : cette Assemblée est animée d'un esprit véritablement communautaire. Les appartenances nationales demeurent bien sûr, pour nous, respectables ainsi que les légitimes intérêts qui y sont attachés. Mais nous avons toujours su, sur les questions importantes mettant en cause l'avenir même des Institutions, c'est-à-dire celui de l'Europe, triompher de nos traditions et faire apparaître la notion supérieure de l'intérêt général européen. Oserai-je dire que nous sommes devenus la tribune par excellence où s'exprime cette véritable foi ? - Les votes d'unanimité que nous avons pu émettre sur les grandes questions fondamentales, et notamment à l'occasion de l'examen du programme général d'action de la Communauté, soulignent l'exactitude de cette affirmation. Ils ont d'ailleurs puissamment impressionné tous les milieux à l'extérieur de cette enceinte en démontrant sans équivoque et sans réserve que les forces économiques et sociales de l'Europe croyaient à la construction européenne.

Les incertitudes dont, pendant ces deux années, a été quelquefois affecté le développement de la politique européenne, ont provoqué chez nous de grandes inquiétudes et ces appréhensions sont toujours vivaces.

Je les ai souvent exprimées devant vous, sur un ton personnel, assuré que j'étais de me faire l'écho de vos pensées. Si, grâce à la cohésion des Institutions communautaires, et notamment au rôle éminent de la Commission du Marché commun, l'irréparable a pu chaque fois être évité lorsqu'est survenue une menace précise, il n'en est pas moins certain que de graves dangers ont été encourus et qu'ils n'ont pas tous encore été conjurés.

Je me félicite de voir l'accord des nations se réaliser au sein des Conseils de Ministres sur un problème aussi délicat que la politique commune de l'énergie, solution à laquelle notre Comité a d'ailleurs apporté une contribution utile. Je me suis réjoui, comme vous tous, à la fin de l'année passée, des conclusions heureuses des discussions sur la

politique agricole commune, encore que la mise en application des mesures de principe décidées se heurte à des obstacles qui ne sont pas encore surmontés. J'accueille avec une grande satisfaction les décisions récentes relatives à la mise en place d'une politique anti-inflationniste. Ce sont là autant de pas vers un Gouvernement de l'Europe.

Mais rien n'indique que ne survienne un jour une crise plus grave, au cours de laquelle les égoïsmes nationaux encore prompts à ressusciter l'emporteraient sur la cohésion communautaire. C'est un redoutable péril, auquel je ne vois, pour ma part, qu'une solution, c'est d'aborder enfin la définition d'une véritable autorité politique supérieure européenne capable, le moment venu, d'imposer un arbitrage et de le faire respecter.

L'Europe des Six, si elle est aujourd'hui forte et prospère, si elle constitue un puissant foyer de rayonnement vis-à-vis de toutes les autres parties du monde, demeure cependant, il faut bien en convenir, une expression incomplète de l'Europe. Elle doit s'affirmer librement ouverte à tous les peuples voisins qui acceptent de respecter ses règles et sans aucune exclusive. Elle doit reconnaître hautement sa responsabilité dans les affaires mondiales vis-à-vis des nations industrialisées comme des pays en voie de développement. Retrouvant sa grandeur passée, dont aucun de nos pays ne peut s'arroger le monopole, cette Europe unie démocratique à laquelle nous rêvons tous, doit dans le monde de demain constituer un élément d'équilibre et de justice indispensable pour assurer la sauvegarde de la liberté des hommes.

Que le Comité Economique et Social des Communautés Européennes, organe représentatif de l'opinion publique de nos pays, puisse contribuer, dans son domaine, à ce que cette vision devienne une réalité, tel est le vœu que vous permettrez à votre Président de formuler au moment de quitter ses fonctions.

DISCOURS DE M. PIERO GIUSTINIANI, NOUVEAU  
PRESIDENT DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL,  
PRONONCE A L'OCCASION DE SON ELECTION  
LE 26 MAI 1964

---

Il est d'usage désormais pour le Président nouvellement élu de faire le bilan de l'activité de ses prédécesseurs afin de définir l'orientation qu'il donnera à l'action du Comité Economique et Social durant les deux années de son mandat.

Il est vrai que le travail devient de plus en plus difficile, à mesure que sous l'action des Présidents successifs notre organisme s'affirme et se développe, contribuant ainsi d'une façon toujours plus appréciable à l'affermissement des institutions communautaires et, par là même, à la formation de l'Europe.

En vérité, notre premier Président, M. DE STAERCKE, a dû forger "ab initio", avec un soin vigilant et de tous les jours, les instruments à partir desquels l'activité du Comité s'est développée par la suite. Débuts difficiles, comme vous vous en souvenez tous : plus de cent délégués de pays différents les uns des autres, provenant de milieux sociaux et intellectuels les plus disparates, avec - pour s'exprimer comme les Américains - une philosophie qu'on ne pouvait certainement qualifier de commune. Les résultats obtenus par M. DE STAERCKE se sont dessinés dès avant le terme de son mandat. Depuis lors, en fait, le Comité s'est développé - pour ainsi dire - dans un climat de compréhension, et a entamé une action qui est basée sur l'appréciation objective des problèmes et qui n'est pas fonction des intérêts nationaux ou de groupes.

C'est au Président ROSENBERG que revient le mérite d'avoir levé les réserves nébuleuses ou, mieux, fumeuses qui entouraient l'existence même de notre Comité. Cela a été un succès important, dû non seulement à l'autorité et au prestige de notre ex-collègue, mais, par-dessus tout, à l'affirmation progressive du sens des responsabilités et du sérieux de notre Comité. Les divers organes de la Communauté et, plus encore, les pays qui avaient formulé les réserves que j'ai évoquées plus haut, ont pu se rendre compte de l'importance de la contribution d'une Assemblée consultative, formée - comme la nôtre - de ceux qui se trouvent au contact permanent de l'activité qui s'exerce dans tous les secteurs fondamentaux de la vie économique de la Communauté.

Et que dire de mon prédécesseur immédiat, M. ROCHE ? Les applaudissements par lesquels vous avez salué son discours de clôture ont été d'une éloquence telle que la mienne, en cet instant, est bien peu de chose. M. ROCHE peut se définir comme le vrai technicien de la Présidence. Fin lettré, esprit brillant, homme de coeur : qualités et dons éminents de l'âme et du génie qui ont permis à M. ROCHE de mettre en valeur, toujours davantage, l'oeuvre de notre Comité, en la guidant sagement au long des débats, qui n'ont pas toujours été calmes, sur les problèmes fondamentaux.

Etant donné ces précédents, il n'est vraiment pas facile, pour le quatrième Président, d'établir un programme d'activités contenant quoi que ce soit de nouveau ou d'inédit. Entre autres, les actes institutionnels de la Communauté, et, en premier lieu, le Traité de Rome, délimitant avec une froideur toute protocolaire les tâches de notre organisme ; en faire abstraction n'est à coup sûr pas possible.

Une autre condition de départ, qui a été rappelée à plusieurs reprises dans les discours de mes prédécesseurs, est celle relative à la nature de notre Comité. Celui-ci, en effet, n'est pas une assemblée politique et, de ce fait, il doit se garder d'empiètements de nature à altérer la pureté de son caractère économique et social.

Permettez toutefois à un "homo oeconomicus", comme celui que je suis, de mettre en doute l'existence de frontières nettes entre la politique et l'économie, en particulier dans le monde de 1964, avec les quantités massives de biens que le progrès de la technique a mis et mettra toujours davantage en circulation et les évolutions qui en découlent dans les couches sociales des peuples, quand elles ne touchent pas des populations entières. Du reste, le Traité de Rome lui-même, à bien le considérer, constitue un sage compromis entre la politique et l'économie.

Dans mon discours - qui sera concis, comme il convient dans les temps actuels, et, je l'ajouterai, à mon caractère -, je traiterai principalement de questions qui réclament du Comité une action vigilante et profonde. Ces questions ont un contenu économique et social et elles relèvent du champ d'action du Comité ; si, d'aventure, je devais effleurer la politique et n'approcher des limites au-delà desquelles nos tâches seraient dépassées, je le ferais avec attention et non sans en avoir conscience.

Les aspects de notre temps qui réclament le plus notre attention sont les reflets :

- de la consolidation et du développement ultérieur, sain et continu de l'ensemble économique-social constitué par la Communauté ;
- de la position économique et sociale de l'agriculture communautaire dans l'équilibre de la production de la Communauté ;
- de l'évolution des rapports entre la Communauté, les autres pays d'Europe et les autres espaces économiques.

Des phénomènes conjoncturels qui se sont manifestés il y a quelque temps dans certains pays, ou qui se dessinent dans d'autres, mettent l'accent sur le premier point et, surtout, sur la nécessité de faire face, d'une façon radicale, aux problèmes économiques essentiels.

Je ne désire pas citer ici, même à titre d'exemple, l'un ou l'autre de ces problèmes ; je désire encore moins évoquer les moyens de les résoudre. D'autres l'ont déjà fait à plusieurs reprises, dans des instances mieux appropriées et plus autorisées à cet effet. Je me limiterai, pour le moment, à souligner que la Communauté constitue aujourd'hui une réalité tellement concrète qu'elle rend presque inconcevable une séparation des économies des Etats membres dans le but de protéger les unes contre des déviations ou des déséquilibres des autres. Il est, en conséquence, logique que les problèmes des six pays soient toujours davantage étudiés dans un cadre communautaire et que les solutions soient modelées sur des conceptions communautaires. Plus l'examen opéré par les organes compétents de la Communauté sera profond et étendu, plus la discussion sera exhaustive dans leur cadre, plus légitime sera l'invitation faite aux gouvernements nationaux à traduire dans les faits, dans leurs pays respectifs, les mesures s'avérant efficaces pour assurer le développement harmonieux des différentes économies et, par voie de conséquence, de l'économie d'ensemble. Notre Comité, qui est la pure expression de ce que M. le Président ROCHE a appelé démocratie économique et sociale, semble être un organe hautement qualifié pour apporter aux décisions du pouvoir politique le renfort de l'opinion des représentants des différentes catégories de producteurs et de la vie professionnelle.

C'est, à mon avis, à la lumière de ces considérations qu'il faut interpréter la demande de faire établir par notre Comité un rapport périodique sur la conjoncture économique. Je pense, en effet, que notre organisme doit, tout spécialement en ce moment, exprimer avec continuité son avis sur l'évolution de la conjoncture et sur les aspects multiples de la politique à moyen et à long terme. L'expérience quotidienne que les membres du Comité recueillent dans leur pays et dans l'exercice de leur activité spécifique peut être précieuse pour mettre à jour les programmes en vigueur ou en voie de devenir et pour suggérer des rectifications en temps utile. A mon avis, il doit être bien clair que notre action ne saurait interférer - dans le sens négatif de l'expression - avec celle d'autres organes de la Communauté, ou, ce qui serait pis encore, se substituer ou se superposer à elles. J'estime que, lorsque nous sommes appelés à porter un jugement sur des phénomènes aussi complexes que ceux qui caractérisent le monde économique d'aujourd'hui, rien n'importe davantage que de recueillir des faits et des opinions, tout spécialement si les uns comme les autres dérivent de constatations objectives et émanant de personnes compétentes.

Je crois en conséquence, interpréter votre pensée en me proposant de suivre, avec mes collègues du Bureau, la voie de l'initiative à l'égard des Commissions, afin d'obtenir que le Comité soit toujours davantage intéressé aux problèmes essentiels de la conjoncture.

Concernant l'agriculture, ou, pour mieux dire, ce que j'ai appelé la position économique et sociale de celle-ci dans la Communauté, je n'estime pas devoir m'étendre beaucoup sur la question. Il sera suffisant que je rappelle ici les orientations manifestées en la matière par deux grands ensembles mondiaux dont les conceptions économiques se trouvent en nette antithèse : aussi bien les Etats-Unis d'Amérique que l'U.R.S.S. ont fait comprendre au monde, d'une façon éloquente, quelle doit être la position occupée par l'agriculture, également dans un climat où la production industrielle prévaut nettement. Des mesures d'une portée considérable déjà en vigueur depuis un certain temps aux Etats-Unis, de même que des mesures draconiennes récemment adoptées en Russie ont donné la mesure de l'importance attribuée à la population et à la vie campagnardes dans la perspective d'un développement harmonieux de l'activité de production des pays en question, considérée dans son ensemble. J'estime - je le répète - que cela est suffisant pour mettre en relief que l'Europe communautaire doit posséder en propre une agriculture solide et efficiente.

Je sais bien, chers amis, que nous sommes un certain nombre ici à nous préoccuper de la politique agricole commune. Récemment encore, nous avons eu une importante discussion sur des problèmes brûlants relevant de ce secteur. J'estime inconcevable qu'une interprétation trop limitée du Traité de Rome empêche le Comité de continuer à élaborer des avis sur des questions auxquelles chacun d'entre nous, même si c'est pour des motifs divers, attribue une importance particulière. Je veillerai donc à ce que, dans ce secteur, comme dans tous les autres, la mission de notre Comité soit pleinement sauvegardée.

Je parviens maintenant au troisième des points que j'ai énumérés, et c'est celui qui suscite le plus en moi la crainte d'empiéter sur le terrain de la politique.

Je m'empresse de déclarer qu'en évoquant les rapports entre la Communauté et les autres pays, je n'entends absolument pas toucher au sujet des négociations passées, présentes ou futures, avec des pays qui ont manifesté l'intention d'entrer à part entière dans la Communauté ou de s'associer à elle. Personnellement, je suis d'avis que la Communauté doit faire preuve de largeur de vue lorsqu'elle considère les demandes d'autres pays européens ; elle ne doit cependant pas, pour autant, retarder, même de façon minime, l'affirmation progressive des principes conçus par les promoteurs de l'unité européenne. Ces hommes nous ont légué un héritage d'idéaux clairs, droits et vigoureux ; la mission nous incombe de transformer ces idéaux en réalités opérantes, sans nous en laisser distraire par des buts peut-être alléchants, mais encore éloignés.

Je me référerai donc aux rapports de caractère économique que la Communauté entretient ou entretiendra avec les autres pays de civilisation occidentale et avec le reste du monde. Et, en premier lieu, je rappellerai le "Kennedy Round".

Vous vous souviendrez certainement de ce que mon prédécesseur a signalé, il y a un certain temps, à la Commission que le Comité s'intéresse vivement aux négociations du "Kennedy Round" et aux négociations de Genève.

J'estime pouvoir vous communiquer, que M. MANSHOLT, Vice-Président de la Commission, se propose d'exposer au Comité les termes des problèmes que pose l'agriculture et d'avoir avec nous un échange de vues à ce propos.

Je pense toutefois que ceci ne peut et ne doit être considéré que comme un premier résultat de notre action. Si l'on porte attention à ce qui a été dit et écrit à propos des conséquences que les négociations dont il s'agit peuvent entraîner pour l'économie agricole de la Communauté, il apparaît légitime que le Comité demande un peu plus qu'une pure et simple information a posteriori.

Le sens même des responsabilités nous amène à formuler des demandes analogues en ce qui concerne les négociations dans le domaine industriel. Et, à cet égard, qu'il me soit permis d'exprimer une pensée personnelle.

Nous, en Europe, avons souvent entendu parler de protectionnisme ; nous avons fini par souffrir de ce que l'on appelle en psychanalyse un complexe. A vrai dire, les bruits que nous entendions étaient parfois quelque peu fondés. Les modestes ressources de notre continent, son fractionnement économiquement artificiel, les autarcies de prestige ou nécessaires peuvent avoir créé, ça et là, un climat plus ou moins protectionniste. Mais, à part le fait que désormais, tout cela concerne le passé, l'observation s'impose que, si l'on va au fond de certains problèmes, comme ceux concernant les mesures non tarifaires, et si l'on considère, par exemple, les contrôles hygiéniques, les mesures antidumping, et ainsi de suite, on découvre que l'Europe ne se protège pas davantage que quiconque d'autre et je dirai même moins.

En effet, chaque fois que s'engagent des négociations visant à des modifications appréciables des modalités des échanges ou des courants commerciaux, les responsables s'efforcent de fournir aux négociateurs la plus grande quantité possible d'éléments économiques, au-delà des statistiques chiffrées portant sur les tonnages et les montants. Il est bon de libérer les échanges, mais à condition d'opérer avec des contreparties équilibrées et en tenant compte également des facteurs que j'appellerai invisibles. Justement, en effet,

le Comité, à l'occasion des négociations de Genève, et encore davantage à l'occasion du "Kennedy Round", s'est fait l'écho de semblables préoccupations et a demandé à participer aux travaux, dans les formes et selon les modalités qui seront estimées les plus opportunes. Quant à moi, avec votre accord, et avec la collaboration du Bureau, je ne manquerai pas d'insister auprès de la Commission pour que la demande ainsi formulée soit promptement acceptée.

Chers amis, avec ce que je vous ai exposé jusqu'ici, je ne prétendrai certainement pas avoir brossé un tableau complet de vos tâches actuelles et futures. Je ne voudrais pas, en effet, que l'observation me soit faite, par exemple, que je n'ai pas rappelé les préoccupations de nos collègues syndicalistes en matière de politique sociale.

En raison de l'activité que je déploie depuis de très nombreuses années, de même que dans un but d'information personnelle, j'ai suivi avec attention l'évolution syndicale, ainsi que celle de la pensée syndicale. Je suis donc suffisamment au courant des conclusions auxquelles ont abouti les études, les débats et les congrès même les plus récents.

Je sais que certains d'entre vous expriment un certain regret de voir progresser avec lenteur la réalisation de la politique sociale commune. Je sais de même que votre attention se dirige vers les questions soulevées par l'application des articles 117 et 118 du Traité et que vous vous préoccupez du problème de l'harmonisation. Laissez-moi vous dire que je ne crois pas que l'on puisse aujourd'hui sérieusement songer à une Communauté européenne qui n'associerait pas au développement florissant de son économie une politique sociale s'inspirant des traditions d'humanisme de l'Europe et digne de la mission civilisatrice de celle-ci. Tous, nous recherchons, en conséquence, les moyens dont nous pouvons disposer pour obtenir que le Conseil et la Commission permettent au Comité d'apporter sa contribution aux mesures à prendre en vue de la mise en oeuvre de la politique sociale.

Nous devons également revenir sur des problèmes que nous avons déjà amplement traités dans le passé. Les temps ont évolué et, avec eux, les conditions prises comme point de départ des solutions qui ont été proposées. Ainsi la politique des transports sera toujours à l'ordre du jour de nos travaux, au fur et à mesure qu'avancera le progrès technique et que la Communauté progressera. Mais c'est surtout le problème de l'énergie et de la politique commune s'y rapportant, qui réclamera encore de notre part une étude assidue et approfondie, et ce n'est certainement pas le seul souvenir de mon passage à la présidence de la Section spécialisée nucléaire pour les problèmes économiques qui me conduira à souligner à votre attention l'importance que les programmes et les investissements de l'Euratom revêtiront pour l'avenir de la Communauté.

Je pourrais encore vous parler d'autres tâches de notre Comité si je ne me rendais compte que, peu à peu, non seulement j'outrepasse les limites de mon discours, mais je dépasse même le temps dont le nouveau Bureau dispose pour l'explication de son mandat.

Je pense, en conséquence, préférable de vous dire succinctement que votre mission, comme celle des autres organes de la Communauté, doit consister à forger le bloc qui porte le nom de Communauté européenne pour que celle-ci donne forme à nos idéaux dans une mesure toujours croissante.

Pour le succès de notre mission, il importera de maintenir et, également, de multiplier les contacts avec les institutions pour lesquelles nous exerçons une fonction d'organe consultatif et de développer des contacts analogues avec les organismes qui s'occupent des mêmes problèmes que nous, comme le Parlement Européen.

Toute occasion sera bonne pour perfectionner votre travail, jusqu'au moment où nous transmettrons à ceux qui nous succéderont la mission de parachever l'œuvre que nous réalisons. Votre mission, chers amis, est ardue et elle exige une activité toujours plus considérable. Je suis, de ce fait, d'avis qu'il est nécessaire de revenir sur la préoccupation déjà exprimée à plusieurs reprises par mes prédécesseurs, à savoir assurer à votre fonction la possibilité de

s'exercer dans des conditions de réelle indépendance. Pour dire vrai, cette fonction tend à devenir permanente.

En même temps, nous devons nous occuper de détails, mais de détails qui ont un poids considérable pour ce qui est de l'accomplissement de votre travail. Je fais allusion aux sièges de nos réunions et, de façon toute particulière, de nos Sessions plénières, ainsi qu'au problème de la traduction dans toutes les langues de la Communauté, sans exception.

Dans notre travail, la collaboration de l'ensemble des services du Comité constituera pour nous un grand avantage. Permettez-moi d'exprimer ici mes éloges à tout le personnel, véritablement excellent, et, avant tout, à la direction intelligente et enthousiaste de notre Secrétaire Général, M. GENTON. Nous faisons pleine confiance aux efforts qu'ils déploient pour que notre Comité s'affirme toujours davantage.

Chers amis, je vous remercie de l'attention que vous m'avez accordée jusqu'ici et je vous remercie encore de la confiance que vous m'avez manifestée, ainsi qu'à mes collègues du Bureau.

Je suis un partisan convaincu de l'idée européenne depuis des temps déjà lointains. Toutes les fois que j'ai jeté mes regards sur le passé, je me suis demandé quelles seraient aujourd'hui les conditions de l'Europe si les habitants de ce continent avaient consacré leur intelligence - intelligence qui ne leur fait pas défaut - à réaliser l'unité européenne, au lieu de l'employer, avec un certain succès, à la recherche de moyens de destruction des corps et des âmes.

Mais il n'est jamais trop tard. Et j'ose espérer que l'expérience acquise par chacun de nous et que nous nous efforcerons de transmettre aux jeunes générations constituera un matériel précieux pour la réalisation d'une Europe telle que nous l'avons toujours rêvée : une terre qui verra le progrès technique créer les heureuses fondations sur lesquelles la pensée pourra édifier la construction la plus parfaite et la plus équilibrée qui soit dans le domaine de la vie en société.

NOTE BIOGRAPHIQUE

de

M. Piero GIUSTINIANI

Piero GIUSTINIANI, né à San Miniato (Pise), le 30 mai 1900, s'inscrit, après avoir terminé ses études classiques, à l'école polytechnique de Naples où il obtient le diplôme d'ingénieur des Arts et Métiers, à l'âge de 22 ans. Entré ensuite à la Société Montecatini, il est à présent membre du Conseil d'Administration et du Comité Directeur de cette Société.

Il a, en outre, la charge d'Administrateur de la "Banca Nazionale del Lavoro", de la "Riunione Adriatica di Sicurtà", Président de la "Compagnie Néerlandaise de l'Azote", membre du "Consiglio Nazionale delle ricerche italiano", du "Comitato delle scienze chimiche" et du "Comitato delle ricerche tecnologiche".

## II

### SESSIONS DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

---

#### 36ème SESSION PLENIERE, TENUE LES 28 ET 29 AVRIL 1964

Sous la présidence de M. Emile ROCHE, son Président, le Comité Economique et Social a tenu sa 36ème Session plénière les 28 et 29 avril 1964, à Bruxelles.

Au cours de cette Session qui était la dernière présidée par M. Emile ROCHE, le Comité a été appelé à élaborer un avis sur le problème suivant :

#### En matière de politique sociale

- "Programme d' action de la Commission en matière de POLITIQUE SOCIALE DANS L'AGRICULTURE" (°)  
(Rapporteur : M. STIEVENARD,  
Co-Rapporteur : M. ANCHISI)

M. L. LEVI SANDRI, Membre de la Commission de la C.E.E., a assisté aux travaux du Comité, relatifs à l'élaboration de son avis sur le programme d' action en matière de politique sociale dans l'agriculture et a fait un exposé sur ce problème.

o

o o

---

(°) Un commentaire plus détaillé de cet Avis est donné dans les pages suivantes.

Outre l'avis en matière de politique sociale dans l'agriculture, le Comité a achevé la revision de son Règlement Intérieur, en se basant sur le texte qui lui avait été soumis par un Groupe de travail "ad hoc" qui avait été présidé par M. MASOIN et dont le Rapporteur était M. SERWY. Avant d'entrer en vigueur, ce texte devra être soumis aux Conseils de Ministres auxquels revient, en dernière instance, la décision en cette matière.

°  
°            °

Le Comité, ému par le récent décès d'un de ses membres les plus éminents, le Professeur Maurice MASOIN, a, à l'ouverture de la Session, tenu à rendre un dernier hommage à la mémoire du disparu.

°  
°            °

Quelques précisions sur le problème discuté au cours de cette Session et concernant la politique sociale

PROGRAMME D'ACTION DE LA COMMISSION EN MATIÈRE DE POLITIQUE SOCIALE DANS L'AGRICULTURE (°)

(Rapporteur : M. STIEVENARD ; Co-Rapporteur : M. ANCHISI)

---

(°) pour l'élaboration de son Avis, le Comité s'est basé sur les documents établis par un Sous-Comité "ad hoc".

Le Comité Economique et Social approuve le Programme d'action de la Commission tout en estimant cependant que ce programme ne doit pas rester à l'état d'une simple déclaration d'intentions ni de recommandations aux Etats membres, mais qu'il doit être concrétisé par des mesures effectives devant intervenir au plus tôt, vu que dans d'autres domaines les mesures d'accélération ont été prises et qu'il conviendrait que la politique sociale dans l'agriculture se développe en parallèle et en harmonie avec ces différentes mesures.

Dans son avis, le Comité a fait ressortir un certain nombre de problèmes qui ne sont pas traités dans le programme d'action, mais qui à son avis, auraient dû retenir l'attention de la Commission, notamment :

- le problème de l'emploi saisonnier dans l'agriculture ;
- les problèmes concernant les rapports juridiques entre la propriété et l'exploitation et les diverses formes de gestion des entreprises ;
- l'interdépendance entre la politique de structure agricole et la politique sociale agricole ;
- la politique de développement régional ;
- l'éventualité de mesures financières spécifiques en faveur de certaines catégories d'agriculteurs ; c'est le cas, par exemple, des exploitations situées dans les régions de montagne.

Le Comité a également exprimé le vœu que la Commission indique dans le Rapport annuel en matière agricole qu'elle doit soumettre au Conseil, quels points du Programme d'action auront fait l'objet de réalisations et dans quelle mesure les priorités fixées auront été respectées.

A ce sujet, le Comité propose que la Commission exerce son influence pour obtenir que l'élimination des situations socialement inadmissibles soit réalisée rapidement et au plus tard à la fin de la deuxième étape.

En outre, la détermination des priorités pourrait avoir lieu en tenant compte notamment de l'avis des Comités consultatifs qui ont été mis en place. La Commission doit s'efforcer d'obtenir la parité sociale en faveur de l'agriculture dans le cadre d'un règlement général du problème de l'emploi, pour ce qui concerne :

- les salaires,
- la durée du travail,
- la formation professionnelle et
- la sécurité sociale.

La priorité à accorder à ces importants problèmes pourrait, par ailleurs, être déterminée en fonction des situations de fait régionales. Des échéances de réalisation devraient être fixées dès maintenant à cet effet, de telle sorte qu'en tout état de cause, la Commission puisse résoudre les problèmes en question au plus tard avant l'expiration de la période transitoire.

Le Comité a souligné l'importance d'une action communautaire dans le domaine de l'emploi, de la formation et la rééducation professionnelles ainsi que la nécessité d'envisager des mesures sociales et financières pour favoriser l'accès à l'exploitation et l'établissement des jeunes agriculteurs.

En matière de salaires et de conditions de travail, le Comité est d'avis que les efforts de la Commission devraient tendre à rendre effectives les dispositions de l'article 119 du Traité relatif à la parité des salaires masculins et féminins et à favoriser dans l'agriculture les rapports entre les partenaires sociaux dans le cadre communautaire.

Il souhaite aussi qu'une étude comparative des situations existant dans les différents secteurs de la vie économique soit effectuée. Le Comité a souligné à cet égard le rôle que pourrait jouer le Comité consultatif paritaire pour les problèmes sociaux de travailleurs salariés agricoles.

Le Comité a ensuite attiré l'attention de la Commission sur l'urgence de la généralisation et de l'harmonisation de la protection sociale dans l'agriculture. Après avoir rappelé les problèmes de financement, il préconise l'étude globale de tous les régimes de sécurité sociale existant dans l'ensemble de la Communauté.

o  
o            o

37ème SESSION PLENIERE, TENUE LE 26 MAI 1964

Sous la présidence de son doyen d'âge, M. Friedrich BRAND, le Comité a tenu sa 37ème Session le 26 mai 1964, à Bruxelles.

Cette Session, qui était une Session extraordinaire, était consacrée à l'élection du nouveau Président du Comité, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau qui, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur, devait intervenir pour les deux dernières années du deuxième exercice quadriennal.

Ont été élus :

Président : M. Piero GIUSTINIANI (Italie)

Vice-Présidents : MM. A. GENIN (France)  
A. COOL (Belgique)

Membres : MM. M. BERNS (Luxembourg)  
W. BEUTLER (Allemagne)  
O. BRENNER (Allemagne)  
M. DE CESARE (Italie)  
J. D. KUIPERS (Pays-Bas)  
L. MACARIO (Italie)  
D. F. van der MEI (Pays-Bas)  
F. MEYVAERT (Belgique)  
C. MOURGUES (France)  
J. de PRECIGOUT (France)  
H. SCHÄFER (Allemagne)  
G. VELTER (Belgique)

o

o o

## 38ème SESSION PLENIERE, TENUE LE 27 MAI 1964

Sous la présidence de son nouveau Président, M. Piero GIUSTINIANI, le Comité a tenu sa 38ème Session le 27 mai 1964, à Bruxelles.

À l'ordre du jour de la Session figuraient notamment les débats devant aboutir à la formulation d'un avis sur les problèmes suivants : (°)

### En matière de politique de concurrence

- "Proposition d'un règlement du Conseil concernant L'APPLICATION DE L'ARTICLE 85, § 3 CEE à des catégories d'accords, décisions et pratiques concertées"

(Rapporteur : M. BREART, France)

### En matière de libre prestation des services

- "Proposition d'une deuxième DIRECTIVE EN MATIERE DE CINEMATOGRAPHIE"

(Rapporteur : M. SCHÄFER, Allemagne)

### En matière de politique agricole

- a) "Proposition d'une directive du Conseil relative à des PROBLEMES SANITAIRES EN MATIERE D'ECHANGES DE VIANDES FRAICHES DE VOLAILLE"

---

(°) Le commentaire des Avis est donné dans les pages suivantes

b) "Proposition d' une directive du Conseil concernant les PROBLEMES SANITAIRES DANS LES ECHANGES DE PRODUITS A BASE DE VIANDE"

(Rapporteur : M. ROLLINGER, Luxembourg)

°  
°       °

M. Hans von der GROEBEN, Membre de la Commission de la C.E.E., a assisté aux travaux du Comité relatifs à la délibération d'un avis sur l'application de l'article 85, § 3, C.E.E. et a fait un bref exposé sur ce sujet.

Il a, en outre, proposé de venir devant le Comité lors d'une Session en octobre ou novembre prochains pour faire un exposé sur la politique de la concurrence de la Communauté.

°  
°       °

Quelques précisions sur les problèmes discutés au cours de cette Session

POLITIQUE DE CONCURRENCE

- Application de l'article 85, § 3 CEE (°)

(Rapporteur : M. BREART, France)

---

(°) Pour l'élaboration de son avis, le Comité s'est basé sur les travaux effectués par sa Section spécialisée pour les questions économiques.

Le Comité Economique et Social, en prenant position sur la "Proposition d'un Règlement concernant l'application de l'article 85, § 3 CEE à des catégories d'accords, décisions et pratiques concertées", a estimé que des moyens juridiques doivent être donnés à la Commission permettant à celle-ci d'exempter, par voie de règlement, de l'interdiction figurant à l'article 85, § 1, certaines catégories d'ententes qui, bien que restreignant la concurrence, répondent aux conditions de l'article 85, § 3.

Contrairement à la Commission, le Comité a estimé devoir préconiser une validité illimitée dans le temps pour les règlements d'exemption par catégories devant être arrêtés. Il a estimé que les possibilités de modification prévues à l'article 4 de la proposition de règlement doivent s'appliquer également à des ententes auxquelles participent plus de deux entreprises et que le délai prévu par ledit article pour la modification des ententes en fonction des conditions de l'article 85, § 3, doit être porté de trois à six mois.

Enfin, le Comité a approuvé la procédure prévue pour arrêter, modifier ou suspendre les règlements d'exemption par catégories et il a exprimé le souhait d'être également consulté sur toutes les propositions de règlements d'exemption par catégories, outre le Comité consultatif en matière d'ententes et de positions dominantes.

#### EN MATIERE DE POLITIQUE AGRICOLE

- a) "Problèmes sanitaire en matière d'échanges de viandes fraîches de volaille" (°)

Rapporteur : M. ROLLINGER, Luxembourg

---

(°) pour l'élaboration de son avis, le Comité s'est basé sur les travaux effectués par sa Section spécialisée pour l'agriculture.

En établissant son avis sur le projet de directive relative à des problèmes sanitaires en matière d'échanges de viandes fraîches de volaille, le Comité a considéré le fait que, dans presque tous les Etats membres, les prescriptions sanitaires pour les produits visés par la directive ne sont encore qu'en voie de préparation et qu'il importe de prévenir une évolution divergente des prescriptions nationales futures.

Le Comité a formulé des réserves sur certains aspects du projet de directive de la Commission, notamment pour ce qui concerne :

1) son champ d'application qui lui semble trop limité, étant donné que :

- certaines dispositions s'appliquent à la fois aux échanges intracommunautaires et aux échanges à l'intérieur d'un pays membre, tandis que d'autres ne s'appliquent qu'aux seuls échanges intracommunautaires ;
- les Etats membres doivent conformer leurs législations nationales aux dispositions de la directive dans des délais beaucoup trop éloignés (6 ans à partir de la notification) pour ce qui concerne les viandes fraîches de volaille mises en circulation sur leur territoire ;
- le projet de directive exclut entièrement de son application les viandes fraîches de volaille fournies - en passant ou non par un marché hebdomadaire proche - par le producteur agricole directement au consommateur ;
- la directive ne s'applique qu'indirectement aux échanges avec les pays tiers.

2) les dispositions techniques de la directive et surtout celles figurant dans ses annexes : ces dispositions semblent en effet conçues à la taille des grandes entreprises et sont de ce fait presque inapplicables pour les

petites et moyennes entreprises. Un certain nombre de ces dispositions **semblent même superflues.**

Le Comité propose donc :

- d'appliquer la directive, dès son entrée en vigueur, à la fois à l'ensemble des échanges intracommunautaires et aux échanges à l'intérieur de chacun des pays membres ;
- d'obliger les Etats membres à mettre en vigueur, dans un délai rapproché, les dispositions nécessaires pour se conformer aux prescriptions de la directive ;
- de rédiger l'exception prévue par l'article 11 b) d'une façon aussi restrictive que possible ;
- de remplacer les dispositions techniques du projet de directive par deux listes d'exigences à élaborer en collaboration avec les organisations professionnelles intéressées et celles des consommateurs. L'une de ces listes constituerait le standard de base et serait immédiatement obligatoire alors que l'autre devrait prévoir des exigences supérieures, un caractère facultatif et aurait pour but d'orienter à longue échéance les législateurs nationaux ainsi que les entreprises ;
- d'accélérer l'élaboration d'une directive concernant les échanges de viandes fraîches de volaille entre les pays membres et les pays tiers de façon à pouvoir faire entrer en vigueur cette directive simultanément avec la directive à l'examen.

En outre, le Comité Economique et Social a formulé un certain nombre de propositions de modification des différents articles.

b) Problèmes sanitaires en matière d'échanges de produits à base de viande (°)

Rapporteur : M. ROLLINGER, Luxembourg

Dans son avis sur le projet de directive relative à des problèmes sanitaires en matière d'échanges de produits à base de viande, le Comité a exprimé les mêmes réserves qu'au sujet de la directive "viandes de volaille". Il s'est préoccupé notamment du champ d'application trop limité de la directive, de ses exigences techniques conçues trop en fonction des grandes entreprises et des définitions de l'article 2 qui ne déterminent pas de façon assez précise les produits à base de viande.

Le Comité propose donc :

- d'appliquer l'ensemble des dispositions de la directive à la fois aux échanges intracommunautaires et aux échanges à l'intérieur d'un pays membre ;
- d'aménager, en collaboration avec les organisations professionnelles et celles des consommateurs, les prescriptions techniques du projet de directive de façon à les rendre applicables à toutes les entreprises, y compris les petites et moyennes, et à tous les échanges ;
- de réexaminer les définitions de l'article 2 en vue de mettre mieux en évidence d'une part le sort à réserver aux produits composés à la fois de viande et d'autres substances qui n'entrent pas dans le champ d'application de la directive et d'autre part la compétence des Etats membres en cette matière ;

---

(°) pour l'élaboration de son avis, le Comité s'est basé sur les travaux effectués par sa Section spécialisée pour l'agriculture

- d'accélérer l'élaboration d'une directive se rapportant aux échanges de produits à base de viande entre les Etats membres et les pays tiers.

En outre, le Comité a proposé un certain nombre de modifications à différents articles.

### EN MATIERE DE LIBRE PRESTATION DES SERVICES

"Deuxième directive en matière de cinématographie"(°)

Rapporteur : M. SCHAFER, Allemagne

Le Comité s'est prononcé d'une manière positive sur l'ensemble de la "Proposition de la Commission au Conseil relative à une deuxième directive en matière de cinématographie". Il a toutefois recommandé d'accélérer la suppression des restrictions qui existent encore dans le domaine de la cinématographie après l'adoption de la première directive par le Conseil de Ministres.

Au sujet des contingents à l'importation et des contingents à l'écran, le Comité a regretté que ses propositions, faites le 27 mars 1963 dans son avis sur la première directive, visant à l'élimination immédiate de tout contingent en matière de films, sans distinction de catégorie n'aient été suivies que partiellement par le Conseil de Ministres. Il "recommande", par conséquent, à cette occasion d'élargir au moins les contingents à l'importation et les contingents à l'écran à partir de l'entrée en vigueur de la deuxième directive.

---

(°) Pour l'élaboration de son avis le Comité s'est basé sur les travaux effectués par sa Section spécialisée pour les activités non salariées et les services

Le Comité a estimé que le sous-titrage ne constitue pas un obstacle à la reconnaissance des "salles spécialisées". Il a souligné l'intérêt du sous-titrage qui contribue à la diffusion et à la connaissance des langues étrangères.

Il a estimé également qu'il conviendrait de préciser les normes auxquelles doivent satisfaire les salles spécialisées.

Il a en outre été d'avis que, à l'intérieur de la Communauté, une harmonisation des conditions de production est nécessaire, et que celle-ci ne pourra être réalisée qu'à partir du moment où dans tous les Etats membres, et plus particulièrement en République Fédérale d'Allemagne, existent des aides équivalentes à la production cinématographique.

39ème SESSION PLENIERE, TENUE LES 23, 24 ET 25 JUIN 1964

Sous la présidence de M. Piero GIUSTINIANI, le Comité a tenu sa 39ème Session les 23, 24 et 25 juin à Bruxelles.

A l'ordre du jour de cette Session figuraient les débats devant aboutir à la formulation d'un avis (°)

En matière de libre prestation des services sur la

"Proposition d' une directive du Conseil fixant les modalités de réalisation de la libre prestation des services dans les activités professionnelles de l'agriculture et de l'horticulture"

(Rapporteur : M. STIEVENARD, France)

ainsi que

En matière de politique agricole

l'examen d' un Rapport d'information (°) élaboré par la Section spécialisée pour l'agriculture sur la

"Proposition d' un Règlement du Conseil portant établissement graduel d' une organisation commune des marchés dans le secteur du sucre".

o

o

o

---

(°) le commentaire de l'avis et du Rapport d'information est donné dans les pages suivantes (cf. p.44 du présent Bulletin)

M. MANSHOLT, Vice-Président de la Commission de la C.E.E., a exposé devant le Comité les aspects agricoles des négociations Kennedy. Il a souligné, à cet égard, la nécessité de disposer d'un prix commun des céréales, en raison des liens existant entre le volet agricole et le volet industriel de ces négociations. La "liste négative" des produits industriels devant être établie pour le 1er novembre prochain - ce qui semble difficile tant que la méthode de la négociation en matière agricole n'est pas décidée - le prix commun des céréales et d'autres produits agricoles devrait, en tout cas, être fixé avant l'automne prochain. L'absence d'un prix commun à ce moment risquerait d'entraver sérieusement, voire de mettre fin aux négociations.

Lors de l'échange de vues qui a suivi l'exposé de M. MANSHOLT, les membres du Comité se sont prononcés, en général, en faveur de la méthode de négociation suivie par la Communauté et notamment sur le principe de la discussion du montant de soutien et en perspective d'accords mondiaux. Le Comité sera régulièrement tenu au courant de l'évolution des négociations.

M. MANSHOLT a, en outre, communiqué au Comité que celui-ci sera prochainement saisi d'une demande d'avis sur

- la proposition de règlement du Conseil concernant les vins de qualité produits dans des régions déterminées,
- la coordination des politiques forestières nationales.

o

o o

M. MEDI, Vice-Président de la Commission de la CEEA, a informé les membres du Comité de quelques aspects du programme de recherches de l'Euratom.

Il a notamment mis en relief le besoin en énergie de l'Europe des Six dont la production n'atteint, à l'heure actuelle, qu'un tiers de la production des Etats-Unis. Afin d'accroître les ressources d'énergie dans la Communauté, la Commission de l'Euratom doit pouvoir compter sur la contribution de l'industrie ainsi que sur l'appui des gouvernements. L'orateur constate d'ailleurs que le nombre d'entreprises prêtes à collaborer avec l'Euratom est en constante augmentation.

M. MEDI a également souligné que le développement de l'énergie nucléaire ne se fait pas au dépens des autres ressources d'énergie, celle-ci n'étant qu'un complément nécessaire dans ce domaine.

L'orateur a, en outre, apporté un certain nombre d'informations au sujet des différents types de réacteurs de l'Euratom.

Le Comité ayant formulé le vœu de discuter régulièrement notamment des aspects économiques des travaux de l'Euratom, M. MEDI s'est déclaré disposé à venir devant le Comité chaque fois que celui-ci en exprimerait le désir.

o  
o      o

M. REY, Membre de la Commission de la C.E.E., a présenté devant les membres du Comité un exposé sur le Kennedy-Round.

Il a rappelé que selon l'opinion de la Communauté, le Kennedy-Round devrait contribuer à la libération du commerce mondial, à l'amélioration fondamentale des échanges agricoles et à la réduction des tarifs dans les échanges européens et mondiaux. Il devrait en outre contribuer à apporter une aide substantielle aux pays en voie de développement.

Après avoir donné un aperçu des conditions dans lesquelles les négociations s'étaient déroulées jusqu'à présent, l'orateur exprime sa satisfaction de voir que la Communauté les aborde dans des conditions favorables, la Commission étant, sur le plan institutionnel, habilitée à négocier sur la base des directives arrêtées par le Conseil, notamment en décembre 1963.

M. REY analyse ensuite les problèmes essentiels que pose l'adoption de la réduction tarifaire linéaire : il examine plus particulièrement le problème des disparités, celui de la mise au point d'une liste d'exceptions et celui des obstacles non tarifaires.

L'orateur s'est déclaré optimiste sur les chances de succès du Kennedy-Round. Malgré les difficultés inévitables, il peut dire que pour ce qui est de la Communauté, les accords importants auxquels sont parvenus récemment les Six traduisent leur volonté de poursuivre les efforts pour faire aboutir les négociations de telle sorte qu'elles se terminent au courant de l'année 1965 et que la première réduction tarifaire puisse entrer en vigueur le 1er janvier 1966.



Quelques précisions sur les problèmes discutés au cours de cette Session plénière du Comité

EN MATIERE DE LIBRE PRESTATION DES SERVICES

"Libre prestation des services dans les activités professionnelles de l'agriculture et de l'horticulture" (°)

Rapporteur : M. STIEVENARD, France

---

(°) pour l'élaboration de son avis en la matière, le Comité s'est basé sur les travaux effectués par sa Section spécialisée pour les activités non salariées et les services

Le Comité a approuvé la proposition de directive qui lui avait été soumise par le Conseil sous réserve de quelques remarques, recommandations et propositions de modification.

Le Comité s'est prononcé pour une libération complète en ce qui concerne l'admission temporaire des outils, instruments ou matériels utilisés et a demandé par suite la renonciation, par les Etats membres, à la clause de sauvegarde prévue.

Le Comité a estimé en outre, qu'il y avait lieu de s'efforcer de réaliser au plus tôt une libération plus rapide des prestations des services par rapport au droit d'établissement.

Dans le souci d'éviter toute contestation en ce qui concerne le droit à la libre prestation des services et à la durée de celle-ci, le Comité a proposé d'instituer un carnet de prestation des services à délivrer par des institutions professionnelles compétentes de droit public ou, à défaut, par les administrations nationales.

Pour faciliter le calcul de la durée des prestations, le Comité a proposé de remplacer les 3 mois par année civile prévus par la directive, par 90 jours ouvrables par année civile.

Le Comité a signalé également l'urgente nécessité d'un développement des travaux déjà entrepris par la Commission dans le domaine de l'harmonisation des réglementations nationales applicables aux coopératives de services et il a recommandé au Conseil d'inviter la Commission à accentuer ses efforts pour aboutir à une solution équitable de ce problème dans le cadre de la politique agricole commune aussi bien dans l'intérêt des exploitants que des coopératives elles-mêmes.

## EN MATIERE DE POLITIQUE AGRICOLE

"Organisation commune des marchés dans le secteur du sucre"

Rapporteur : M. ANCHISI, Italie

Le Comité a pris connaissance du Rapport d'information concernant la "Proposition d'un Règlement du Conseil portant établissement graduel d'une organisation commune des marchés dans le secteur du sucre", élaboré sur demande de la Commission par sa Section spécialisée pour l'agriculture.

Il a décidé de transmettre ce document sans modification à la Commission et au Conseil.

Le Rapport d'information, tout en approuvant les grandes lignes du projet de Règlement, contient des indications précises sur les

"Situation et perspectives du marché mondial du sucre"

et

"production et consommation du sucre dans la CEE",

ainsi qu'un certain nombre d'observations sur le projet de règlement dont les plus importantes sont reprises ci-après :

La Section estime que la politique communautaire dans le secteur du sucre devrait tendre à assurer, d'une façon permanente, aux consommateurs et aux utilisateurs des pays membres, des approvisionnements en sucre répondant par la quantité et par la qualité à leurs exigences, ainsi qu'un régime de prix départ usine présentant, à l'intérieur de la Communauté, un caractère d'uniformité, sans préjudice bien entendu des différences dues à la qualité du produit.

En ce qui concerne les problèmes de la protection de la production communautaire, deux thèses ont été défendues : la première souscrit aux lignes générales de la proposition de la Commission en cette matière, la deuxième demande :

- l'insertion dans le projet de règlement du principe d'une orientation des productions des pays membres en fonction de certains objectifs de capacité et des prévisions de consommation;
- des instruments de péréquation de prix permettant d'assurer un rapport harmonieux entre les prix uniques communautaires et les coûts de production;
- des aides particulières aux producteurs de betteraves opérant dans des conditions structurelles et naturelles plus difficiles.

Les défenseurs de la première thèse ont fait remarquer que l'orientation de la production pourrait éventuellement être réalisée par certaines mesures correctives, telles que :

- la réglementation des ventes,
- le stockage de report,
- la propagande visant l'augmentation de la consommation du sucre,
- la réglementation de la production,
- la limitation de la garantie de prix à un quantum défini,
- la baisse du prix du sucre, dans la limite des gains de productivité

Toutefois, la Section spécialisée s'est trouvée d'accord sur :

- la nécessité d' une organisation communautaire dans l' esprit du Traité du secteur sucrier adaptée à la situation économique et sociale des pays membres;
- la nécessité que les institutions communautaires prévoient des solutions adéquates pour les problèmes que l'organisation prévue pose aux producteurs qui, actuellement, opèrent dans des conditions particulièrement difficiles notamment pour des raisons structurelles et naturelles.

La Section spécialisée est d' accord sur le principe que le prix minimum de la betterave et le prix d' intervention du sucre doivent être en harmonie réciproque.

Les opinions au sein de la Section spécialisée sur la question de la régionalisation de la production et des prix, étaient partagées.

La Section spécialisée a regretté l'absence d'une réglementation pour les produits transformés à base de sucre et à base de mélasse non mentionnés dans l' Annexe II et a exprimé le souhait que, en application de l' article 235 du Traité, des dispositions appropriées soient prises en la matière.

Elle a également examiné le cas du prix de la mélasse.

La Section a exprimé le souhait que la Commission trouve rapidement une solution au problème posé pour les Départements français d'outre-mer, dans l'esprit du Traité, et qu' elle s'inspire, pour ce qui concerne les Etats associés, de la déclaration faite par le Conseil à Yaoundé.

o  
o o

### III

#### ACTIVITES DES SOUS-COMITES

##### 1. Sous-Comité "Politique sociale dans l'agriculture"

Le groupe de rédaction chargé par le Sous-Comité "Politique sociale dans l'agriculture" de lui préparer les projets d'avis et de rapport relatifs au :

"Programme d' action de la Commission en matière de politique sociale dans l'agriculture"

s' est réuni le 2 avril 1964 et a mis au point, à la lumière des débats intervenus lors de la dernière réunion du Sous-Comité, son rapport et établi un avant-projet d'avis.

Lors de sa 5ème réunion, tenue les 9 et 10 avril, le Sous-Comité a achevé l'élaboration du projet d'avis du Comité sur le problème susmentionné et approuvé son rapport. Ces documents ont été soumis aux délibérations du Comité Economique et Social lors de la Session plénière des 28 et 29 avril 1964.(°)

##### 2. Sous-Comité "Spécialités pharmaceutiques"

Le Sous-Comité "Spécialités pharmaceutiques" présidé par M. GERMOZZI et chargé de l'élaboration d'un projet d'avis et d'un rapport sur la :

"Deuxième proposition de directive concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives aux spécialités pharmaceutiques"

a tenu sa 1ère réunion le 21 avril 1964.

---

(°) cf. pages 27 à 31 du présent Bulletin

Cette réunion a été essentiellement consacrée à l'organisation des travaux du Sous-Comité visant à la préparation du projet d'avis et du rapport.

Le Sous-Comité a confirmé la désignation de Monsieur DE BIEVRE en tant que Rapporteur et a entendu un exposé d'un représentant de la Commission.

Lors de sa 2ème réunion, tenue le 13 mai, le Sous-Comité a entamé l'examen du document de travail élaboré par le Rapporteur, M. DE BIEVRE.

Cet examen du document de travail a été achevé lors de la 3ème réunion du Sous-Comité, tenue le 3 juin, Monsieur DE BIEVRE a ensuite été chargé de rédiger le projet de rapport en tenant compte des discussions qui ont eu lieu.

Ce nouveau document a été présenté au Sous-Comité au cours de sa 4ème réunion, tenue le 19 juin. Le Rapporteur a été chargé de préparer le projet d'avis en tenant compte des modifications apportées au projet de rapport en fonction des discussions qui ont eu lieu.

Le Sous-Comité a décidé de tenir sa prochaine réunion le 16 septembre 1964.

### 3. Sous-Comité "Marchés Publics de travaux"

En date du 3 juin 1964, le Président du Conseil de Ministres de la C.E.E. a sollicité l'avis du Comité Economique et Social sur la :

"Première directive concernant la participation des entrepreneurs à l'attribution des ouvrages immobiliers pour le compte de l'Etat, de ses collectivités territoriales et d'autres personnes morales de droit public".

Lors de sa réunion du 26 mai 1964, le Bureau, en prévision de la saisine du Comité sur cette directive, a décidé de proposer au Comité la création d'un Sous-Comité, conformément à l'article 17 du Règlement Intérieur du Comité, et de le charger de l'élaboration d'un projet d'avis et d'un rapport sur cette question. Le Sous-Comité, créé par le Comité lors de sa 38ème Session, le 27 mai 1964, se compose comme suit :

<u>Groupe I</u>	<u>Groupe II</u>	<u>Groupe III</u>
MM. BEUTLER	MM. BOUSSER	MM. BRAND
DE BIEVRE	CELEN	DAGNINO
GIUNTI	van GREUNSVEN	GENIN
HIERONIMI	Mme HESSE	GERMOZZI
KUIPERS	MM. MERLI BRANDINI	GINGEMBRE
de PRECIGOUT	TODISCO	ROLLINGER
WEBER	VEILLON	SERWY
	STIEVENARD	WELLMANNS
		van de WOESTIJNE

Lors de sa première réunion, le 24 juin, le Sous-Comité a élu M. GINGEMBRE, Président et M. CELEN, chargé de suppléer le Président, en cas d'absence de celui-ci. Il a ensuite désigné M. DE BIEVRE comme Rapporteur.

Le Sous-Comité ne se réunissant pas avant le mois de septembre prochain, le Rapporteur a proposé de faire parvenir aux membres du Sous-Comité au début du mois de juillet un questionnaire devant permettre d'accélérer les travaux au cours du mois de septembre.

La prochaine réunion du Sous-Comité "Marchés Publics de travaux" aura lieu le 3 septembre.

## IV

### ACTIVITES DES SECTIONS SPECIALISEES

#### QUESTIONS ECONOMIQUES

##### Avis rendu

##### Application de l'article 85, § 3

La Section spécialisée pour les questions économiques avait été chargée de préparer un rapport et un avis au sujet du :

"Règlement concernant l' application de l'article 85, § 3 du Traité instituant la C.E.E., à des catégories d'accords, décisions et pratiques concertées",

sur lequel le Conseil a demandé l' avis du Comité Economique et Social en date du 10 mars 1964.

La Section, dans sa réunion du 8 avril, après avoir entendu un exposé du Représentant de la Commission sur le problème susmentionné, a nommé M. BREART en tant que Rapporteur.

Etant donné la brièveté des délais impartis à la Section pour élaborer son Avis, il n' a pas été constitué de groupe de travail.

La Section a procédé à l' adoption de son avis sur l'application de l'article 85, § 3, lors de sa réunion du 12 mai et a chargé M. BREART, Rapporteur, de mettre au point le Rapport de la Section, en fonction des observations émises par les Conseillers et des décisions qui ont été prises.

Le Comité a émis son avis sur cette question lors de

la Session plénière du 27 mai 1964. (°)

Questions en cours d'examen

Droits des sociétés

La Section spécialisée pour les questions économiques, saisie à titre principal de la demande d'avis transmise au Comité par le Conseil de Ministres de la C.E.E., le 25 mars 1964 sur la :

"Proposition d'une directive du Conseil tendant à coordonner, pour les rendre équivalentes, les garanties qui sont exigées dans les Etats membres des sociétés au sens de l'article 58, alinéa 2 du Traité, pour protéger les intérêts tant des associés que des tiers",

a constitué, lors de sa réunion du 8 avril, un groupe de travail composé des membres suivants :

Groupe I

MM. BOLGER  
DE BIEVRE  
GIUNTI  
HIERONIMI  
de PRECIGOUT  
WEBER P.

Groupe II

MM. BRAUN  
Mme HESSE  
MM. MAJOR  
MERLI BRANDINI  
ter HEIDE  
VEILLON

Groupe III

MM. BRAND  
GERMOZZI  
GINGEMBRE  
SERWY  
VERRIJN STUART  
WELLMANNNS

Mme. G. HESSE a été chargée de la présidence de ce groupe et M. de PRECIGOUT assume les fonctions de Rapporteur.

En ce qui concerne la saisine complémentaire de la Section spécialisée pour les activités non salariées et les

---

(°) cf. pages 34 à 39 du présent Bulletin

services (°), la Section spécialisée pour les questions économiques a confié à son groupe de travail la définition des points particuliers sur lesquels un avis complémentaire devra être demandé à cette Section.

Le groupe de travail a tenu sa 1ère réunion le 12 mai. Après une introduction du Rapporteur sur le projet de directive de la Commission et un exposé du Représentant de celle-ci, le groupe de travail a procédé à un échange de vues sur le problème de la coordination des garanties exigées des sociétés.

Il a ensuite mis au point un questionnaire à soumettre aux membres de la Section spécialisée pour les activités non salariées et les services, saisie à titre complémentaire du problème de la coordination des garanties exigées des sociétés, ainsi qu' un questionnaire à l'intention de ses propres membres sur le même problème.

Au cours de la 2ème réunion du groupe de travail, tenue le 5 juin, celui-ci a essentiellement procédé à l'examen de ce questionnaire.

Le Rapporteur a été chargé d' établir un projet de Rapport sur la base des réponses à ce questionnaire et des discussions qui ont eu lieu.

Le groupe de travail poursuivra ses travaux le 6 juillet. Le Comité devrait se prononcer sur cette question, lors de la Session plénière de fin octobre 1964.

#### Application de règles de concurrence aux différents secteurs des transports

La Section spécialisée pour les questions économiques, conformément à une décision prise par le Bureau du Comité

---

(°) cf. page 60 du présent Bulletin

lors de sa réunion du 23 juin, est consultée à titre complémentaire (°) sur un problème dont le Comité a été saisi par le Conseil de Ministres de la C.E.E. en date du 27 juin :

"Proposition de règlement du Conseil portant application de règles de concurrence aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable".

La Section spécialisée pour les questions économiques a plus particulièrement reçu pour mandat d'examiner le problème dans le cadre plus général des positions prises par le Comité Economique et Social, en ce qui concerne les règles de concurrence de la C.E.E.

Elle a eu un échange de vues préliminaire sur cette question lors de sa réunion du 24 juin.

La Section se réunira le 22 septembre prochain pour désigner un Rapporteur et éventuellement un groupe de travail chargé de la préparation d'un projet d'Avis et d'un Rapport en la matière.

## AGRICULTURE

### Avis rendus

#### Problèmes sanitaires

Le Conseil de Ministres, en date du 5 février 1964, a demandé l'avis du Comité Economique et Social sur les

"Proposition d'une directive du Conseil concernant les problèmes sanitaires dans les échanges de produits à base de viande",

"Proposition d'une directive du Conseil relative à des problèmes sanitaires en matière d'échanges de viandes fraîches de volaille".

---

(°) En ce qui concerne l'élaboration d'un avis, à titre principal, par la Section spécialisée pour les transports, cf. page 63 du présent Bulletin.

La Section spécialisée pour l'agriculture avait été chargée par le Bureau de l'élaboration des Rapports et Avis en la matière.

Dans sa réunion du 10 avril, elle a désigné un groupe de rédaction composé de M. ROLLINGER comme Rapporteur, et MM. KUIPERS et PARRI en tant que Co-Rapporteurs.

Sur la base des documents établis par ce groupe de rédaction lors des réunions tenues les 10 et 21 avril, la Section a pu élaborer ses Avis et Rapports sur les deux propositions de directive.

Ces documents ont été soumis aux délibérations de l'Assemblée plénière du Comité, lors de la Session du 27 mai 1964 et ont été approuvées par le Comité. (°)

### Rapport d'Information

#### Organisation commune des marchés dans le secteur du sucre

En date du 26 mars 1964, la Commission a transmis au Comité la

"Proposition d'un Règlement du Conseil, portant établissement graduel d'une organisation commune des marchés dans le secteur du sucre".

La Section spécialisée pour l'agriculture a été chargée, par le canal du Bureau, d'élaborer un rapport d'information à ce sujet.

La Section a reconduit le groupe de travail qui avait déjà préparé les travaux de la Section sur d'autres produits agricoles. Ce groupe se compose comme suit :

---

(°) cf. pages 34 à 39 du présent Bulletin

Groupe I

MM. GIUNTI  
KUIPERS  
von MANTEUFFEL  
SEIBEL

Groupe II

MM. CELEN  
van GREUNSVEN  
ROSSI  
RUSSE (Prés.)

Groupe III

MM. ANCHISI  
BERNS  
BONATO  
BOON  
BREART  
CANONGE  
CLAUSEN  
GENIN  
PIGA  
ROLLINGER  
SERWY  
WIJNMAALEN

Au cours de sa 1ère réunion, le 22 avril, le groupe de travail a pu entendre un exposé d' un Représentant de la Commission et a entamé une première discussion générale sur la proposition.

Dans une réunion de la Section spécialisée, tenue le 5 mai, M. ANCHISI a été nommé Rapporteur et chargé d' élaborer un Rapport d'information sur les propositions de la Commission.

Le groupe de travail a tenu deux réunions les 13 mai et 4 juin 1964 et a ainsi pu soumettre à la Section spécialisée un projet de Rapport d' information dans sa réunion du 9 juin. La Section spécialisée, après un examen approfondi du document en question, a approuvé celui-ci qui a été soumis et approuvé par l' Assemblée plénière du Comité lors de la 39ème Session les 23, 24 et 25 juin. (°)

Questions en cours d'examen

Commercialisation des semences

Le Comité, saisi le 25 mars 1964 par le Conseil de

---

(°) cf. pages 42 à 46 du présent Bulletin

Ministres de la C.E.E. d'une demande d'avis facultatif sur les

- "Proposition d'une directive du Conseil concernant la commercialisation des semences de betteraves";
- "Proposition d'une directive du Conseil concernant la commercialisation des semences de plantes fourragères";
- "Proposition d'une directive du Conseil concernant la commercialisation des semences de céréales";
- "Proposition d'une directive du Conseil concernant la commercialisation des plants de pommes de terre";
- "Proposition d'une directive du Conseil concernant la commercialisation des matériels forestiers de reproduction";
- "Proposition d'une décision du Conseil concernant l'institution d'un Comité permanent des semences et plants agricoles, horticoles et forestiers",

a chargé la Section spécialisée pour l'agriculture de la préparation des travaux en la matière.

Celle-ci a nommé M. von MANTEUFFEL comme Rapporteur pour les différents problèmes. Elle a décidé de ne pas installer ce groupe de travail, mais de faire assister Monsieur von MANTEUFFEL par MM. PARI et BERNS désignés respectivement par les groupes II et III du Comité.

Le groupe de rédaction se réunira, pour la première fois le 7 juillet et les travaux seront organisés de sorte que le Comité puisse se prononcer sur les problèmes, lors de sa Session plénière de fin septembre 1964.

## ACTIVITES NON SALARIEES ET SERVICES

### Avis rendus

#### Cinématographie

Le Comité a été saisi par les Conseils d' une demande d'avis sur la

"Proposition d' une deuxième directive en matière de cinématographie".

La Section spécialisée pour les activités non salariées et les services, chargée par le Bureau du Comité de la préparation d'un Rapport et d'un Avis en la matière, a nommé M. SCHAFER en tant que Rapporteur et désigné M. BABAU et DE BIASI comme Co-Rapporteurs.

Le groupe de rédaction a préparé des projets de textes qui ont servis comme base à la Section spécialisée qui, lors de sa réunion du 12 mai, a adopté le Rapport et l'Avis sur la deuxième directive.

Ces documents ont été soumis aux délibérations du Comité Economique et Social lors de la Session du 27 mai 1964, qui les a approuvés. (°)

#### Services dans l'agriculture et l'horticulture

Par lettre en date du 25 mars 1964, le Président du Conseil de la C.E.E. a sollicité, conformément à l' article 63, § 2 du Traité, l'avis du Comité Economique et Social sur

---

(°) cf. pages 34 à 39 du présent Bulletin

la

"Proposition de directive fixant les modalités de réalisation de la libre prestation des services dans les activités professionnelles de l'agriculture et de l'horticulture".

Conformément aux décisions prises par le Bureau du Comité, lors de sa réunion du 27 avril 1964, le Président du Comité a saisi la Section spécialisée pour les activités non salariées et les services de la préparation d'un avis et d'un rapport sur cette proposition de directive.

La Section, au cours d'une réunion tenue le 20 mars, avait déjà désigné, par anticipation, M. STIEVENARD comme Rapporteur unique.

Dans sa réunion du 12 mai, la Section spécialisée a eu une discussion générale sur la proposition de directive sur la base d'un document de travail élaboré par le Rapporteur et a formulé quelques observations, dont le Rapporteur a tenu compte dans l'établissement des projets de Rapport et d'Avis.

Au cours de sa 19ème réunion, tenue le 4 juin, la Section a adopté la version définitive de cet Avis.

Les documents ont été soumis à l'Assemblée plénière lors de la 39ème Session les 23, 24 et 25 juin 1964, qui les a approuvés. (°)

#### Questions en cours d'examen

##### Droits des sociétés

La Section spécialisée pour les activités non salariées et les services, saisie par décision du Bureau de

---

(°) cf. pages 44 et 45 du présent Bulletin

l'élaboration d'un avis complémentaire (°) sur la

"Proposition d' une directive du Conseil tendant à coordonner pour les rendre équivalentes, les garanties qui sont exigées, dans les Etats membres, des sociétés au sens de l' article 58, § 2, du Traité pour protéger les intérêts tant des associés que des tiers"

dans sa réunion du 12 mai, a pris connaissance des quatre points sur lesquels porte la consultation complémentaire.

Elle a chargé un groupe de travail composé de :

<u>Groupe I</u>	<u>Groupe II</u>	<u>Groupe III</u>
MM. HIERONIMI WEBER P.	MM. BABAU van GREUNSVEN	MM. DE CESARE SERWY (Prés.)

de la préparation d'un Rapport et d'un projet d'Avis complémentaire en la matière.

M. DE CESARE a été nommé Rapporteur.

Sous la présidence de M. SERWY, le groupe de travail s' est réuni à Bruxelles le 4 juin et a entamé la discussion générale sur les points sur lesquels porte la consultation à titre complémentaire. Il a chargé le Rapporteur d' établir, sur la base de cette discussion, un document de travail.

La prochaine réunion aura lieu le 10 juillet, et la Section transmettra son Avis complémentaire à la Section

---

(°) En ce qui concerne l'élaboration d'un avis à titre principal cf. page 53 du présent Bulletin

spécialisée pour les questions économiques en temps utile pour que cette dernière puisse en tenir compte dans la formulation de son Avis.

## TRANSPORTS

### Questions en cours d'examen

#### Transports de voyageurs par route - Investissements d'infrastructure - Doubles impositions

Conformément à l'article 75, § 1 du Traité de la CEE, le Conseil de Ministres, en date du 8 mai 1964, a consulté le Comité Economique et Social sur les

"Proposition du Règlement du Conseil concernant la suppression des doubles impositions en matière de taxes sur les véhicules automobiles dans le domaine des transports internationaux",

"Proposition de décision du Conseil relative à l'action de la Communauté dans le domaine des investissements d'infrastructure de transport",

"Proposition de Règlement du Conseil concernant l'introduction de règles communes pour les transports internationaux de voyageurs par route".

Le Bureau, au cours de sa réunion du 26 mai 1964, a saisi la Section spécialisée pour les transports de l'élaboration d'un Avis et d'un Rapport sur les trois questions.

Lors de sa réunion du 28 mai, la Section spécialisée pour les transports a désigné les Rapporteurs et le groupe de travail suivant en vue de la préparation des Rapports et projets d'Avis à ce sujet :

Groupe I

MM. BROUSSE  
GEILE (Pres.)  
GIUNTI  
JONKER  
RENAUD  
(Rapp.transp.  
voyag.par  
route)  
VELTER

Groupe II

MM. BOULADOUX  
BOUSSER  
COOL  
ter HEIDE  
(Rapp.invest.  
d'infrastr.)  
MACARIO  
MAJOR  
Mme WEBER M.  
Rapp.dou-  
bles imposit.)  
M. ZINO

Groupe III

MM. BRAND  
DE CESARE  
GENIN  
GERMOZZI  
van de WOEESTIJNE

Les travaux seront poursuivis au mois de septembre. Le Comité devra probablement voter les trois Avis en cours de deux différentes Sessions prévues respectivement pour fin novembre 1964 et fin janvier 1965.

Application des règles de concurrence aux transports

Par lettre du 27 juin 1964, le Conseil de Ministres, conformément aux dispositions de l'article 75, § 1, du Traité de la C.E.E. a demandé l'avis du Comité Economique et Social sur la

"Proposition de règlement du Conseil portant application de règles de concurrence aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable".

Le Bureau du Comité, préalablement informé de la saisine future du Comité, avait déjà chargé la Section spécialisée pour les transports à titre principal de l'élaboration d'un Avis et d'un Rapport en la matière, la Section spécialisée pour les questions économiques devant élaborer un avis complémentaire. (°)

---

(°) cf. page 55 du présent Bulletin

La Section spécialisée pour les transports, réunie le 25 juin, a désigné M. van de WOESTIJNE en tant que Rapporteur et a chargé le groupe de travail déjà existant (cf. page ) de l'élaboration d'un avis et d'un rapport sur le problème.

Le groupe de travail poursuivra ses travaux au début du mois de septembre, et le Comité doit se prononcer, en Session plénière, probablement fin février 1965.

### Marchés publics de travaux

La Section spécialisée pour les questions économiques saisie à titre principal (°) sur la

"Première directive concernant la participation des entrepreneurs à l'attribution des ouvrages immobiliers pour le compte de l'Etat, de ses collectivités territoriales et d'autres personnes morales de droit public",

a consulté la Section spécialisée pour les transports sur la question de savoir :

- quel jugement faut-il porter sur la proposition de la Commission visant à appliquer les règles de libéralisation valables pour les marchés de travaux de l'Etat aux "marchés de travaux conclus par les organismes, quelle que soit leur nature juridique qui, dans les six Etats membres, gèrent les chemins de fer nationaux" ?

M. BRAND a été nommé Rapporteur et a élaboré un document de travail sur lequel les membres de la Section lui feront parvenir leurs observations. M. BRAND établira ensuite un projet d'Avis et de Rapport pour la prochaine réunion de la Section prévue pour le début septembre prochain.

°

°

°

---

(°) cf. page 50 du présent Bulletin

## RENOUVELLEMENT DES BUREAUX DES SECTIONS SPECIALISEES

Conformément aux dispositions de l' article 11 du Règlement Intérieur du Comité, les Sections spécialisées réunies dans le cadre de la 39<sup>ème</sup> Session plénière, ont procédé au renouvellement de leurs Bureaux pour les deux dernières années du deuxième exercice quadriennal.

Les Bureaux des différentes Sections se composent comme suit :

### Section spécialisée pour l'agriculture

Président : M. ANCHISI  
Membres : MM. BERNS  
CANONGLE  
CELEN  
KUIPERS  
RUSSE

### Section spécialisée pour les questions économiques

Président : M. de PRECIGOUT  
Membres : MM. BRAUN  
BRENNER  
GIUNTI  
SERWY  
VERRIJN STUART

### Section spécialisée pour les transports

Président : M. MLJOR  
Membres : MM. BOUSSIER  
BRAND  
BROUSSE  
GIUNTI  
van de WOESTIJNE

Section spécialisée pour les questions sociales

Président : M. van TILBURG  
Membres : MM. CANONGE  
COOL  
GERMOZZI  
KLEY  
ROLLINGER

Section spécialisée pour les activités non salariées et les services

Président : M. ROLLINGER  
Membres : MM. BABAU  
DE CESARE  
HIERONIMI  
SERWY  
van GREUNSVEN

Section spécialisée pour le développement de l'Outre-mer

Président : M. KLEY  
Membres : MM. BODART  
ESPERET  
van TILBURG  
WAGNER  
ZOLI

Section spécialisée nucléaire pour les problèmes sociaux, sanitaires et de l'enseignement

Président : M. ECKEL  
Membres : MM. SEIBEL  
TODISCO  
VAN HOORICK  
VEILLON  
WEBER P.

Section spécialisée nucléaire pour les problèmes économiques

Président : M. BOULADOUX  
Membres : MM. ACHILLE  
GUTERMUTH  
PATAT  
WEBER P.

DEMISSIONSM. van SPAENDONCK et M. STIEVENARD, membres démissionnaires

M. van SPAENDONCK, membre du Comité Economique et Social depuis sa création le 24 avril 1958, a présenté sa démission en tant que membre à partir du 1er mai 1964.

M. van SPAENDONCK a été membre des Sections spécialisées pour les questions économiques et pour les questions sociales et a pris une part active aux travaux du Comité.

o

o

o

M. STIEVENARD, qui a été nommé membre du Comité pour le deuxième exercice quadriennal de celui-ci le 24 avril 1962, a introduit sa demande de démission prenant effet le 1er juillet 1964.

M. STIEVENARD était membre de la Section spécialisée pour l'agriculture, pour les activités non salariées et les services ainsi que de la Section spécialisée nucléaire pour les problèmes économiques. Il a assumé pendant les deux années de son mandat au Comité la charge de rapporteur à quatre reprises, à savoir pour l'élaboration des avis sur :

- la liberté d'établissement dans l'agriculture des ressortissants des Etats membres
- la liberté d'établissement dans les exploitations agricoles
- le programme d'action de la Commission en matière de politique sociale dans l'agriculture
- la libre prestation des services dans l'agriculture et l'horticulture.

## VI

### NOUVELLES DIVERSES

#### Conférence Européenne des Syndicats chrétiens

La troisième Conférence Européenne des Syndicats chrétiens a eu lieu à Strasbourg, du 15 au 17 avril 1964. Cette Conférence qui a réuni les représentants de toutes les confédérations nationales d'Europe et de toutes les fédérations internationales professionnelles affiliées à la CISC était placée sous la présidence de M. Auguste COOL, Président de la CISC et Vice-Président du Comité Economique et Social. M. COOL a ouvert la séance avec une allocution, au cours de laquelle il a mis en relief les principaux événements des deux dernières années. Les travaux de cette Conférence étaient principalement consacrés à la discussion de trois rapports dont un intitulé "Pour une véritable démocratie européenne" a été présenté par M. G. ESPERET, membre du Comité Economique et Social.

M. Jacques GENTON, Secrétaire Général, a représenté le Comité Economique et Social à cette Conférence et a, en l'absence de M. Emile ROCHE, prononcé une allocution sur les relations qu'entretient le Comité avec les représentants des syndicats.

#### Assemblée générale du Comitextil

Le Comité de Coordination des Industries textiles de la Communauté Economique Européenne, dont M. J. de PRECIGOUT, Président de la Section spécialisée pour les questions économiques du Comité Economique et Social, est président d'honneur, a tenu son assemblée générale annuelle le 27 avril, à Bruxelles. Lors de cette assemblée générale, le Comité a notamment discuté les problèmes se rapportant à la Conférence mondiale sur le commerce et le développement ainsi qu'aux négociations Kennedy.

M. Jacques GENTON, Secrétaire Général du Comité Economique et Social, a représenté celui-ci au déjeuner organisé à l'issue de cette assemblée générale et au cours duquel M. Walter HALLSTEIN, Président de la Commission de la C.E.E. a parlé de la situation de l'industrie textile européenne face à l'évolution des réalités économiques d'aujourd'hui.

### La Démocratie Economique et Sociale

Lors d'un déjeuner de l'"American and Common Market Club" le 28 avril, M. Emile ROCHE, Président sortant du Comité Economique et Social, a prononcé une allocution sur la "Démocratie Economique et Sociale" au cours de laquelle il a notamment esquissé l'historique des Conseils économiques et sociaux existant à l'heure actuelle et a souligné combien une représentation économique et sociale s'avère indispensable, face à la complexité de la société moderne.

### Congrès de la Fédération internationale des Syndicats Chrétiens des transports

La Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens des Transports, dans le cadre de son congrès triennal, a organisé une journée européenne consacrée à des exposés de deux Membres de la Commission de la C.E.E. et d'autres Représentants de celle-ci notamment sur la politique des transports et la politique sociale de la Communauté.

Le Comité Economique et Social était représenté à ce Congrès, qui a eu lieu les 27, 28 et 29 mai à Ostende.

### La situation économique de la Communauté Européenne

Plusieurs membres du Comité Economique et Social, MM. BOULADOUX, GENIN et de PRECIGOUT, ont participé le 29 mai, à Paris, à un déjeuner-débat sur "la situation économique de la Communauté Européenne" organisé par le Cercle de

l'Opinion dont M. Emile ROCHE, ancien Président du Comité, est Président d'honneur.

Réceptions offertes par les Conseils et Commissions au Président sortant et au nouveau Président du Comité

M. HALLSTEIN, Président de la Commission de la CEE, et les membres de la Commission ont offert, le 1er juin au Château de Val Duchesse, un dîner en l'honneur de M. Emile ROCHE, Président sortant du Comité Economique et Social et de M. Piero GIUSTINIANI, Président élu le 26 mai dernier.

Le Président HALLSTEIN a tenu à souligner toute l'importance qu'attache la Commission aux travaux du Comité économique et Social.

Le 2 juin, le Conseil de Ministres de la C.E.E. a reçu, en séance plénière, M. Emile ROCHE, qui a fait un commentaire sur l'activité du Comité au cours des deux dernières années, et qui a insisté sur l'intérêt toujours croissant manifesté par les milieux professionnels à l'égard du développement de la Communauté.

M. FAYAT, Président du Conseil, a tenu à remercier le Président ROCHE de l'activité qu'il a déployée afin de rendre plus efficace l'action du Comité dans l'élaboration et l'application de la politique européenne.

A l'issue de cette séance, le Conseil a offert un déjeuner au Président ROCHE ainsi qu'au nouveau Président GIUSTINIANI. Ont participé à ce déjeuner les Ministres des Affaires Etrangères des six pays de la Communauté, les membres des Commissions, les Ambassadeurs représentants permanents auprès des Communautés et de nombreuses personnalités européennes.

## Congrès de l'Union Internationale des Transports routiers

Du 31 mai au 4 juin 1964, l'Union Internationale des Transports routiers a organisé son IXème Congrès à Cannes au cours duquel diverses questions concernant le transport de voyageurs et de marchandises à titre professionnel ou privé ont été évoquées.

Le Comité Economique et Social a été représenté à ce Congrès.

## Congrès annuel de la Fédération Française des Transports routiers

Le Congrès annuel de la Fédération Nationale des Transports routiers a eu lieu à Strasbourg, sous la présidence de M. E. RENAUD, membre du Comité Economique et Social, du 9 au 11 juin 1964. Les travaux de ce Congrès ont notamment porté sur la politique européenne des transports. Un représentant du Secrétariat du Comité Economique et Social a participé à ce Congrès.

## Déclaration commune sur la productivité

A l'occasion du 10ème anniversaire de la "Déclaration commune sur la productivité", l'Office belge pour l'Accroissement de la productivité a organisé, les 4 et 5 juin, une confrontation entre les différentes orientations poursuivies par les Conseils des centres de productivité de la C.E.E., dans la perspective du développement économique et social de l'Europe.

Le Comité Economique et Social a été représenté aux journées d'études les 4 et 5 juin et M. Jacques GENTON, Secrétaire Général du Comité, a assisté à la séance académique tenue à l'ouverture de cette Session, en présence de S.M. le Roi des Belges.

## Le XVème Congrès mondial de la C.I.S.C.

Lors du XVème Congrès mondial de la CISC qui s'est tenu du 10 au 13 juin à Liège et qui a réuni environ 350 délégués syndicalistes venant de 64 pays du monde entier, une série de résolutions, notamment sur la réforme agraire, sur la stabilisation des prix des matières premières et sur le commerce international ont été adoptées.

Le Congrès a été présidé par M. Maurice BOULADOUX, Président de la C.I.S.C. et membre du Comité Economique et Social, assisté par M. Auguste COOL, Vice-Président de la C.I.S.C. et Vice-Président du Comité Economique et Social.

## Exposés d'information du Secrétaire Général

Le 21 juin 1964, le Secrétaire Général du Comité, M. Jacques GENTON, a fait à Orléans, lors du XVIIIème Congrès national des classes moyennes, un exposé sur

"l' action de la Communauté Economique Européenne à l' égard des pays associés en voie de développement"

o

o

o

Dans le cadre d' une visite qu' un groupe du Centre de Jeunes Patrons de Paris a rendue aux Institutions de la Communauté Economique Européenne, le Secrétaire Général du Comité, M. Jacques GENTON, a fait le 22 juin, devant ce groupe un exposé sur

"le rôle et les travaux du Comité Economique et Social".

M. GENIN nommé Président de la Commission de l' Agriculture  
du Vème Plan français

La présidence de la Commission de l'agriculture constituée en France en vue de l' établissement du Vème Plan, a été confiée à M. Albert GENIN, membre du Bureau de la Fédération Nationale des Syndicats d' Exploitants Agricoles et ancien Président de la Section spécialisée pour l'agriculture du Comité Economique et Social.

M. DALLA CHIESA élu Vice-Président du Mouvement Européen

En remplacement de M. Paolo ROSSI, M. Enzo DALLA CHIESA, membre du Comité Economique et Social, a été élu Vice-Président du Conseil International du Mouvement Européen.

VII

RELEVÉ DANS LA PRESSE

La politique commune des transports dans les pays de la CEE  
(Article de M. ter Heide dans "De Vakbeweging")

M. ter HEIDE, Membre du Comité Economique et Social étudie, dans l'article sus-mentionné, les différents problèmes se rapportant aux propositions de la C.E.E. pour une politique commune des transports.

Il conclut: "Somme toute, les propositions de la Commission de la C.E.E. concernant les transports, doivent être considérées comme insatisfaisantes. Il y manque une ligne nette et même l' avis du Comité Economique et Social, qui propose beaucoup d'améliorations, n'apporte pas une solution. Après l' avis que donnera bientôt le Parlement Européen, la parole sera au Conseil de Ministres qui devra prendre des décisions. Malheureusement, il ne semble pas qu' on arrivera rapidement à un accord au sein du Conseil; dans ce cas, le retard dans le domaine d' une politique commune des transports subsisterait".

(Extrait paru dans la "Note d'information" de la division "Information syndicale et ouvrière" n° 3/1964 du Service commun de Presse et d'information).

° ° °

Initiative fédéraliste pour préparer le front fédéraliste et démocratique européen

Le Xème Congrès du Mouvement fédéraliste européen a eu lieu à Montreux du 10 au 12 avril 1964.

Dans une résolution adoptée au cours de ce Congrès, les fédéralistes européens préconisent la constitution méthodique de Comités d'initiative fédéraliste à tous les niveaux dans le but de préparer le front fédéraliste et démocratique européen qui doit incarner la volonté démocratique des peuples européens et intervenir dans le développement des structures et des institutions fédéralistes. Pour y arriver, il faudrait développer des méthodes de travail adéquates, y faire participer les autonomies locales et régionales, faire tous les efforts visant à une constitution d'un pouvoir politique de la Communauté européenne, promouvoir la fusion des Exécutifs européens, un contrôle démocratique par l'Assemblée parlementaire européenne et la transformation du Conseil de Ministres en Chambre des Etats ainsi que l'attribution du droit d'initiative au Comité Economique et Social.

(Information donnée dans "Europe" du 13 avril 1964)

° ° °

Organe consultatif pour les questions sociales dans le secteur des transports

M. NEDERHORST, membre de l'Assemblée parlementaire européenne, communique à la Commission de la C.E.E. que les

participants à la table ronde sur la politique sociale dans le secteur des transports ont unanimement exprimé le voeu de voir se constituer un organe consultatif pour les questions sociales dans le secteur des transports comprenant des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs et pose la question de savoir si la Commission a l'intention de donner suite à cette demande.

La Commission de la C.E.E., dans sa réponse à Monsieur NEDERHORST, lui fait savoir qu' elle étudie la question et examine "quelle serait la forme la plus appropriée pour la consultation des milieux intéressés sur les problèmes sociaux dans les transports, en tenant compte des voeux formulés par les participants à la Table ronde sur la politique sociale dans le secteur des transports et par le Comité Economique et Social au cours de sa séance du 30 janvier 1964".

(Information donnée par le Groupe du Porte-Parole en date du 15 avril 1964).

#### La politique sociale et le rôle des syndicats

Au cours de la troisième Conférence Européenne des syndicats chrétiens, M. LEVI SANDRI, Membre de la Commission de la C.E.E., dans un discours sur la politique sociale et le rôle des syndicats, a traité le problème de la démocratisation européenne. Devant l'impossibilité de réussir une intégration européenne sans la collaboration intégrale de toute la société et des travailleurs, représentés par les organisations syndicales, M. LEVI SANDRI observe que, à côté du Parlement et du Comité Economique et Social des formules concrètes devraient être mises au point pour permettre aux organisations des partenaires sociaux de remplir le rôle qui leur revient dans la construction de l'Europe.

(Extrait d'une note d'information du Porte-Parole de la Commission de la C.E.E., publiée en avril 1964).

## Une politique sociale à la dimension de l'Europe

Le rapport présenté à la Troisième Conférence de l'Organisation Européenne de la C.I.S.C. des 15, 16 et 17 avril 1964 par M. DOHMEN (Pays-Bas) sur "une politique sociale à la dimension de l'Europe" a suscité l'établissement de conclusions relatives à ce rapport publiées à l'issue de la Conférence.

Constatant que le progrès social n'a pas suivi l'évolution de l'Europe dans le domaine économique, la Conférence demande la détermination d'un programme de politique sociale à la dimension et à l'heure de l'Europe et des hommes qui y vivent. En préconisant la base d'une telle politique sociale ainsi que les voies et moyens pour y parvenir, la Conférence estime que "le rôle et les attributions du Comité Economique et Social devraient être élargis, dotant celui-ci d'initiatives, de moyens de contrôle, de systèmes de recours et de réclamations, de moyens étendus d'information et de diffusion dans le domaine économique et social, et de la publicité des débats".

(Extrait d'un document diffusé par l'Organisation européenne de la C.I.S.C.).

### Comité de politique économique à moyen terme

L'organe hebdomadaire des syndicats chrétiens "au travail" commente la décision récemment prise visant à la création d'un Comité de politique économique à moyen terme.

Le Comité, qui aura pour charge de déterminer les principes d'une politique à moyen terme et non pas d'établir un plan précis et coté, sera composé de 14 membres dont 12 seront désignés par les gouvernements des Etats membres (2 par pays) et 2 par la Commission qui en assurera le Secrétariat.

Pour l'établissement d'un avant-projet de politique économique à moyen terme, d'une durée d'environ cinq ans, le

Comité "travaillera en liaison avec le Parlement Européen et le Comité Economique et Social".

La Commission de la C.E.E. établira, sur la base de cet avant-projet, un projet à transmettre au Conseil. Le Conseil "demandera l'avis du Parlement et du Comité Economique et Social" : ce projet deviendra valable après adoption par les six gouvernements qui s'engageront à travailler dans le même sens que ce plan.

(Extrait d'un article du journal "Au travail" du 13 juin 1964)

Le Bulletin de la Communauté Economique Européenne du mois de juin 1964 décrit d'ailleurs la même procédure dans un chapitre intitulé "Politique économique à moyen terme".

### Faire l'Europe à trois étages

Lors d'une table ronde de l'Association pour l'Etude des problèmes de l'Europe tenue à Luxembourg, sous la présidence de M. Hans-Joachim von MERKATZ, ancien ministre allemand, et qui groupait près de 200 personnalités des milieux politiques, économiques, de la recherche et du journalisme, M. Roger REYNAUD, membre de la Haute Autorité, a présenté un rapport dans lequel il défend la thèse d'une organisation communautaire poussée des industries de base. En ce qui concerne le contrôle de la technocratie, le Rapporteur constate: "En matière d'industrie de base, l'avenir de tous étant en cause, il est bon que toutes les forces intéressées participent à la maturation des décisions". M. REYNAUD préconise donc une extension du système de consultation des producteurs, des travailleurs et des utilisateurs. "On retrouve ici" conclut l'auteur de l'article "la notion du Comité Economique et Social, où peut se nouer une coopération qui évite à l'Europe l'écueil de la technocratie".

(Extrait d'un article paru dans "Le Soir" du 3 au 4 mai 1964).

La gauche européenne propose les bases d' un pacte fédéral européen

L' organisation française de la gauche européenne, dont le président est M. Gérard JAQUET, ancien ministre, préconise dans une étude consacrée aux problèmes européens, que des institutions fédérales européennes participent au développement du progrès économique de l' Europe des Six, à savoir le Parlement fédéral, le Pouvoir exécutif, la Cour suprême, le Conseil Economique et Social.

Expliquant le rôle et les tâches de ces différentes institutions fédérales européennes, l' étude énonce que le "Conseil Economique et Social" de la Fédération examinerait en priorité les textes législatifs de caractère économique et social. "Pièce maîtresse de la démocratie économique de l' Europe, il élaborerait les plans à long et à moyen terme et en contrôlerait l' exécution".

(Extrait d' un article paru dans l' étude hebdomadaire de " la Correspondance européenne" du 22 mai 1964